

SEANCE DU 25 JUIN 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-cinq juin à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de LIANCOURT se sont réunis, dans les locaux du restaurant scolaire, en séance ordinaire sur convocation régulière postée le 19 juin 2020, affichée à la porte de la mairie le 19 juin 2020, sous la présidence de Monsieur Roger MENN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : MM. Roger MENN - Thierry BALLINER - Mme Laëtitia COQUELLE
M. Sébastien RABINEAU - Mme Valérie MENN - M. Yves NEMBRINI - Mme Adeline MESTRE
M. Michel BIRCK - Mme Mirjana JAKOVLJEVIC - M. Jean-Charles MAILLARD - Mme Chantal ROMO - MM. Didier DUCHAUSSOY - Jean MARGET - Mmes Laurence GEFFROY - Anne THELOT - MM. Xavier DARCHE - Yannick OUTERLEYS - Mmes Christelle DELVAL - Laëtitia ROULET - Dorothee PIERARD - M. Elie GIVELET - Mme Cyrille CHEVALLIER - M. Christophe TETU - Mme Ophélie VAN ELSUWE.

ABSENTS EXCUSES : Mme Isabelle FRILLAY (pouvoir à Mme Dorothee PIERARD)
Mme Michèle PEREZ (pouvoir à Mme Ophélie VAN ELSUWE) - M. Salim BACHIR (pouvoir à Mme Cyrille CHEVALLIER).

ABSENTE : Mme Pauline DESGUERRE.

Monsieur Elie GIVELET est nommé secrétaire de séance.

I - DEMISSION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que, par lettre du 2 juin 2020, Monsieur Mickaël DESCHAMPS élu le 15 mars 2020 Conseiller Municipal sur la liste "Ensemble, construisons le Liancourt de demain" a présenté sa démission.

Conformément à l'article L 2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, celle-ci a pris effet dès sa réception.

II - INSTALLATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL

Suite à la démission de Monsieur Mickaël DESCHAMPS, Monsieur Loïc ABGRALL, venant immédiatement après le dernier élu sur la liste "Ensemble, construisons le Liancourt de demain" est installé Conseiller Municipal conformément à l'article L 270 du Code Electoral.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à Monsieur Loïc ABGRALL au sein du Conseil Municipal.

III - COMMISSIONS PERMANENTES

Pour l'étude des affaires qui sont soumises au Conseil Municipal ainsi que pour la préparation de ses décisions et des actions à entreprendre dans ces différents domaines, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de désigner les représentants des douze commissions permanentes instituées lors du vote du règlement intérieur du Conseil Municipal le 26 mai 2020 :

- 1^{ère} commission : **Commission des Finances**
(dix membres)
Prévisions et contrôles budgétaires, fiscalité, subventions aux associations

- 2^{ème} commission : **Commission de l'Urbanisme, de l'Environnement, du Logement et des Transports**
(dix membres)
Plan Local d'Urbanisme, Plan de circulation, Zones d'Aménagement Concerté, Aménagements urbains, environnement, logements, relations avec le Syndicat Mixte des Transports Collectifs de l'Oise (SMTCO) et relations avec la SNCF et le Conseil Régional "Hauts-de-France" (défense de la gare de LIANCOURT-RANTIGNY, amélioration de la desserte et du cadencement)

- 3^{ème} commission : **Commission des Affaires Scolaires**
(dix membres)
Ecoles maternelles et élémentaires, représentation de la commune aux Conseils d'Ecoles, relations avec les parents d'élèves, relation avec le collège La Rochefoucauld

- 4^{ème} commission : **Commission de la Culture, de la Vie Associative et de la Démocratie Participative**
(dix membres)
Culture et animations socioculturelles, animations de la salle de spectacle du centre culturel Alexandre Urbain et de la médiathèque Lucien Charton
Coordination de l'école municipale de musique
Coordination de l'école municipale de danse
Coordination de l'atelier municipal d'expression orale et théâtrale
Coordination de l'atelier municipal d'arts plastiques
Vie associative
Démocratie participative

- 5^{ème} commission : **Commission de la Petite Enfance, de l'Enfance et de la Jeunesse**
(dix membres)
Restaurant scolaire, accueil périscolaire, Structure Multi-Accueil "Le Nid Douillet", centre de loisirs municipal, S.Pass'Jeunes, actions en direction de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse, conseil municipal d'enfants, coordination des contrats spécifiques avec la CAF de l'Oise et la Direction Départementale de la Cohésion Sociale de l'Oise

- 6^{ème} commission : **Commission de l'Information**
(dix membres)
Information, communication, site Internet, réseaux sociaux et promotion de la ville

- 7^{ème} commission : **Commission des Travaux, de la Voirie, des Bâtiments Communaux et de la Sécurité**
(dix membres)
Infrastructures et bâtiments communaux, voirie, éclairage public, sécurité routière, sécurité dans les bâtiments communaux, cimetière

- 8^{ème} commission : **Commission Commerce, Artisanat et Marché**
(dix membres)
Dynamisation du commerce et de l'artisanat de la ville
Organisation du marché
Organisation de la Foire de la Saint-Martin et du Marché de Noël
Organisation de l'Exposition d'Artisanat d'Art et de Gastronomie
- 9^{ème} commission : **Commission de l'Animation de la Cité et des Jumelages**
(dix membres)
Organisation des brocantes, cavalcades et animations diverses
Jumelage avec OLGiate COMASCO (Italie) et MAINBURG (Allemagne),
universités d'été de la Fédération des Comités de Jumelage de l'Oise
- 10^{ème} commission : **Commission des Sports**
(dix membres)
Activités et animations sportives, équipements sportifs
- 11^{ème} commission : **Commission des Affaires Sociales**
(dix membres)
Aide à la recherche d'emploi, aide à l'insertion, lutte contre les exclusions,
personnes âgées
- 12^{ème} commission : **Commission d'accessibilité aux personnes handicapées**
(dix membres)
Etat d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et
des transports, offre de logements accessibles aux personnes handicapées

Toute personne qualifiée pourra être conviée par le Maire à assister à une commission si besoin est.

COMMISSION DES FINANCES

Nombre de membres : 10

Candidatures

Pour la liste "Autour de ses forces citoyennes, Liancourt avance avec Roger MENN et ceux qui font vivre notre ville"

- | | |
|------------------------------|-------------------------------|
| - Monsieur Roger MENN | - Monsieur Sébastien RABINEAU |
| - Madame Christelle DELVAL | - Monsieur Yves NEMBRINI |
| - Monsieur Didier DUCHAUSSOY | - Madame Laurence GEFFROY |
| - Monsieur Thierry BALLINER | - Madame Valérie MENN |

Pour la liste "Ensemble, construisons le Liancourt de demain"

- | | |
|-----------------------------|-------------------------|
| - Madame Ophélie VAN ELSUWE | - Monsieur Salim BACHIR |
|-----------------------------|-------------------------|

Sont élus à l'unanimité :

- | | |
|------------------------------|-------------------------------|
| - Monsieur Roger MENN | - Monsieur Sébastien RABINEAU |
| - Madame Christelle DELVAL | - Monsieur Yves NEMBRINI |
| - Monsieur Didier DUCHAUSSOY | - Madame Laurence GEFFROY |
| - Monsieur Thierry BALLINER | - Madame Valérie MENN |
| - Madame Ophélie VAN ELSUWE | - Monsieur Salim BACHIR |

COMMISSION DE L'URBANISME, DE L'ENVIRONNEMENT, DU LOGEMENT ET DES TRANSPORTS

Nombre de membres : 10

Candidatures

Pour la liste "Autour de ses forces citoyennes, Liancourt avance avec Roger MENN et ceux qui font vivre notre ville"

- Monsieur Thierry BALLINER
- Monsieur Jean MARGET
- Madame Dorothée PIERARD
- Madame Isabelle FRILLAY
- Madame Laurence GEFROY
- Monsieur Yannick OUTERLEYS
- Monsieur Xavier DARCHE
- Madame Mirjana JAKOVLJEVIC

Pour la liste "Ensemble, construisons le Liancourt de demain"

- Madame Ophélie VAN ELSUWE
- Monsieur Salim BACHIR

Sont élus à l'unanimité :

- Monsieur Thierry BALLINER
- Monsieur Jean MARGET
- Madame Dorothée PIERARD
- Madame Isabelle FRILLAY
- Madame Ophélie VAN ELSUWE
- Madame Laurence GEFROY
- Monsieur Yannick OUTERLEYS
- Monsieur Xavier DARCHE
- Madame Mirjana JAKOVLJEVIC
- Monsieur Salim BACHIR

COMMISSION DES AFFAIRES SCOLAIRES

Nombre de membres : 10

Candidatures

Pour la liste "Autour de ses forces citoyennes, Liancourt avance avec Roger MENN et ceux qui font vivre notre ville"

- Madame Laëtitia COQUELLE
- Madame Dorothée PIERARD
- Madame Isabelle FRILLAY
- Monsieur Yannick OUTERLEYS
- Madame Laëtitia ROULET
- Madame Chantal ROMO
- Madame Valérie MENN
- Madame Christelle DELVAL

Pour la liste "Ensemble, construisons le Liancourt de demain"

- Madame Pauline DESGUERRE
- Madame Michèle PEREZ

Sont élus à l'unanimité :

- Madame Laëtitia COQUELLE
- Madame Dorothée PIERARD
- Madame Isabelle FRILLAY
- Monsieur Yannick OUTERLEYS
- Madame Pauline DESGUERRE
- Madame Laëtitia ROULET
- Madame Chantal ROMO
- Madame Valérie MENN
- Madame Christelle DELVAL
- Madame Michèle PEREZ

**COMMISSION DE LA CULTURE, DE LA VIE ASSOCIATIVE
ET DE LA DEMOCRATIE PARTICIPATIVE**

Nombre de membres : 10

Candidatures

Pour la liste "Autour de ses forces citoyennes, Liancourt avance avec Roger MENN et ceux qui font vivre notre ville"

- | | |
|-------------------------------|------------------------------|
| - Monsieur Sébastien RABINEAU | - Madame Isabelle FRILLAY |
| - Monsieur Jean MARGET | - Madame Laëtitia COQUELLE |
| - Monsieur Elie GIVELET | - Madame Dorothée PIERARD |
| - Madame Christelle DELVAL | - Monsieur Didier DUCHAUSSOY |

Pour la liste "Ensemble, construisons le Liancourt de demain"

- | | |
|-----------------------------|-----------------------------|
| - Madame Cyrille CHEVALLIER | - Madame Ophélie VAN ELSUWE |
|-----------------------------|-----------------------------|

Sont élus à l'unanimité :

- | | |
|-------------------------------|------------------------------|
| - Monsieur Sébastien RABINEAU | - Madame Isabelle FRILLAY |
| - Monsieur Jean MARGET | - Madame Laëtitia COQUELLE |
| - Monsieur Elie GIVELET | - Madame Dorothée PIERARD |
| - Madame Christelle DELVAL | - Monsieur Didier DUCHAUSSOY |
| - Madame Cyrille CHEVALLIER | - Madame Ophélie VAN ELSUWE |

**COMMISSION DE LA PETITE ENFANCE, DE L'ENFANCE
ET DE LA JEUNESSE**

Nombre de membres : 10

Candidatures

Pour la liste "Autour de ses forces citoyennes, Liancourt avance avec Roger MENN et ceux qui font vivre notre ville"

- | | |
|------------------------------|----------------------------|
| - Madame Valérie MENN | - Madame Chantal ROMO |
| - Madame Christelle DELVAL | - Madame Laëtitia COQUELLE |
| - Monsieur Yannick OUTERLEYS | - Madame Dorothée PIERARD |
| - Madame Laëtitia ROULET | - Monsieur Xavier DARCHE |

Pour la liste "Ensemble, construisons le Liancourt de demain"

- | | |
|------------------------|----------------------------|
| - Madame Michèle PEREZ | - Madame Pauline DESGUERRE |
|------------------------|----------------------------|

Sont élus à l'unanimité :

- | | |
|------------------------------|----------------------------|
| - Madame Valérie MENN | - Madame Chantal ROMO |
| - Madame Christelle DELVAL | - Madame Laëtitia COQUELLE |
| - Monsieur Yannick OUTERLEYS | - Madame Dorothée PIERARD |
| - Madame Laëtitia ROULET | - Monsieur Xavier DARCHE |
| - Madame Michèle PEREZ | - Madame Pauline DESGUERRE |

COMMISSION DE L'INFORMATION

Nombre de membres : 10

Candidatures

Pour la liste "Autour de ses forces citoyennes, Liancourt avance avec Roger MENN et ceux qui font vivre notre ville"

- Madame Valérie MENN
- Monsieur Jean MARGET
- Madame Isabelle FRILLAY
- Madame Laurence GEFFROY
- Madame Christelle DELVAL
- Madame Laëtitia COUELLE
- Madame Dorothee PIERARD
- Madame Laëtitia ROULET

Pour la liste "Ensemble, construisons le Liancourt de demain"

- Monsieur Loïc ABGRALL
- Madame Cyrille CHEVALLIER

Sont élus à l'unanimité :

- Madame Valérie MENN
- Monsieur Jean MARGET
- Madame Isabelle FRILLAY
- Madame Laurence GEFFROY
- Monsieur Loïc ABGRALL
- Madame Christelle DELVAL
- Madame Laëtitia COUELLE
- Madame Dorothee PIERARD
- Madame Laëtitia ROULET
- Madame Cyrille CHEVALLIER

COMMISSION DES TRAVAUX, DE LA VOIRIE, DES BATIMENTS COMMUNAUX ET DE LA SECURITE

Nombre de membres : 10

Candidatures

Pour la liste "Autour de ses forces citoyennes, Liancourt avance avec Roger MENN et ceux qui font vivre notre ville"

- Monsieur Yves NEMBRINI
- Monsieur Jean MARGET
- Monsieur Didier DUCHAUSSOY
- Monsieur Jean-Charles MAILLARD
- Madame Isabelle FRILLAY
- Monsieur Xavier DARCHE
- Monsieur Michel BIRCK
- Monsieur Thierry BALLINER

Pour la liste "Ensemble, construisons le Liancourt de demain"

- Monsieur Christophe TETU
- Monsieur Loïc ABGRALL

Sont élus à l'unanimité :

- Monsieur Yves NEMBRINI
- Monsieur Jean MARGET
- Monsieur Didier DUCHAUSSOY
- Monsieur Jean-Charles MAILLARD
- Monsieur Christophe TETU
- Madame Isabelle FRILLAY
- Monsieur Xavier DARCHE
- Monsieur Michel BIRCK
- Monsieur Thierry BALLINER
- Monsieur Loïc ABGRALL

COMMISSION COMMERCE, ARTISANAT ET MARCHE

Nombre de membres : 10

Candidatures

Pour la liste "Autour de ses forces citoyennes, Liancourt avance avec Roger MENN et ceux qui font vivre notre ville"

- Monsieur Yves NEMBRINI
- Monsieur Jean-Charles MAILLARD
- Monsieur Elie GIVELET
- Madame Christelle DELVAL
- Madame Dorothée PIERARD
- Madame Laurence GEFFROY
- Monsieur Xavier DARCHE
- Madame Laëtitia ROULET

Pour la liste "Ensemble, construisons le Liancourt de demain"

- Madame Cyrille CHEVALLIER
- Madame Michèle PEREZ

Sont élus à l'unanimité :

- Monsieur Yves NEMBRINI
- Monsieur Jean-Charles MAILLARD
- Monsieur Elie GIVELET
- Madame Christelle DELVAL
- Madame Cyrille CHEVALLIER
- Madame Dorothée PIERARD
- Madame Laurence GEFFROY
- Monsieur Xavier DARCHE
- Madame Laëtitia ROULET
- Madame Michèle PEREZ

COMMISSION DE L'ANIMATION DE LA CITE ET DES JUMELAGES

Nombre de membres : 10

Candidatures

Pour la liste "Autour de ses forces citoyennes, Liancourt avance avec Roger MENN et ceux qui font vivre notre ville"

- Madame Adeline MESTRE
- Monsieur Didier DUCHAUSSOY
- Monsieur Jean MARGET
- Monsieur Jean-Charles MAILLARD
- Monsieur Yannick OUTERLEYS
- Monsieur Xavier DARCHE
- Madame Chantal ROMO
- Madame Laëtitia COQUELLE

Pour la liste "Ensemble, construisons le Liancourt de demain"

- Madame Michèle PEREZ
- Madame Cyrille CHEVALLIER

Sont élus à l'unanimité :

- Madame Adeline MESTRE
- Monsieur Didier DUCHAUSSOY
- Monsieur Jean MARGET
- Monsieur Jean-Charles MAILLARD
- Madame Michèle PEREZ
- Monsieur Yannick OUTERLEYS
- Monsieur Xavier DARCHE
- Madame Chantal ROMO
- Madame Laëtitia COQUELLE
- Madame Cyrille CHEVALLIER

COMMISSION DES SPORTS

Nombre de membres : 10

Candidatures

Pour la liste "Autour de ses forces citoyennes, Liancourt avance avec Roger MENN et ceux qui font vivre notre ville"

- Monsieur Michel BIRCK
- Monsieur Jean-Charles MAILLARD
- Monsieur Xavier DARCHE
- Madame Isabelle FRILLAY
- Madame Laurence GEFFROY
- Monsieur Yves NEMBRINI
- Madame Laëtitia COQUELLE
- Madame Mirjana JAKOVLJEVIC

Pour la liste "Ensemble, construisons le Liancourt de demain"

- Monsieur Salim BACHIR
- Monsieur Loïc ABGRALL

Sont élus à l'unanimité :

- Monsieur Michel BIRCK
- Monsieur Jean-Charles MAILLARD
- Monsieur Xavier DARCHE
- Madame Isabelle FRILLAY
- Monsieur Salim BACHIR
- Madame Laurence GEFFROY
- Monsieur Yves NEMBRINI
- Madame Laëtitia COQUELLE
- Madame Mirjana JAKOVLJEVIC
- Monsieur Loïc ABGRALL

COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES

Nombre de membres : 10

Candidatures

Pour la liste "Autour de ses forces citoyennes, Liancourt avance avec Roger MENN et ceux qui font vivre notre ville"

- Madame Mirjana JAKOVLJEVIC
- Monsieur Elie GIVELET
- Madame Dorothée PIERARD
- Madame Isabelle FRILLAY
- Madame Laurence GEFFROY
- Madame Chantal ROMO
- Monsieur Michel BIRCK
- Madame Valérie MENN

Pour la liste "Ensemble, construisons le Liancourt de demain"

- Madame Ophélie VAN ELSUWE
- Madame Michèle PEREZ

Sont élus à l'unanimité :

- Madame Mirjana JAKOVLJEVIC
- Monsieur Elie GIVELET
- Madame Dorothée PIERARD
- Madame Isabelle FRILLAY
- Madame Ophélie VAN ELSUWE
- Madame Laurence GEFFROY
- Madame Chantal ROMO
- Monsieur Michel BIRCK
- Madame Valérie MENN
- Madame Michèle PEREZ

COMMISSION D'ACCESSIBILITE AUX PERSONNES HANDICAPEES

Nombre de membres : 10

Candidatures

Pour la liste "Autour de ses forces citoyennes, Liancourt avance avec Roger MENN et ceux qui font vivre notre ville"

- Madame Mirjana JAKOVLJEVIC
- Madame Christelle DELVAL
- Madame Valérie MENN
- Madame Laurence GEFFROY
- Monsieur Thierry BALLINER
- Monsieur Yannick OUTERLEYS
- Madame Isabelle FRILLAY
- Monsieur Yves NEMBRINI

Pour la liste "Ensemble, construisons le Liancourt de demain"

- Madame Pauline DESGUERRE
- Monsieur Christophe TETU

Sont élus à l'unanimité :

- Madame Mirjana JAKOVLJEVIC
- Madame Christelle DELVAL
- Madame Valérie MENN
- Madame Laurence GEFFROY
- Madame Pauline DESGUERRE
- Monsieur Thierry BALLINER
- Monsieur Yannick OUTERLEYS
- Madame Isabelle FRILLAY
- Monsieur Yves NEMBRINI
- Monsieur Christophe TETU

IV - DESIGNATION DE CONSEILLERS MUNICIPAUX DELEGUES

Afin de faciliter la mission du Maire et des Adjoints, Monsieur le Maire propose de désigner des Conseillers Municipaux délégués dans les secteurs d'activités suivants :

- Ecole municipale de musique
- Environnement
- Conseil Municipal d'Enfants
- Porte-parole du Conseil Municipal et relations avec la presse
- Correspondant "Défense"
- Personnes à mobilité réduite
- Référent associatif

DELEGUE A L'ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE

Candidatures

Pour la liste "Autour de ses forces citoyennes, Liancourt avance avec Roger MENN et ceux qui font vivre notre ville"

- Monsieur Thierry BALLINER

Pour la liste "Ensemble, construisons le Liancourt de demain"

- Pas de candidature

Monsieur Thierry BALLINER, ayant obtenu la majorité absolue, est élu délégué à l'école municipale de musique.

Ont voté pour : MM. Roger MENN - Thierry BALLINER - Mme Laëtitia COQUELLE
M. Sébastien RABINEAU - Mme Valérie MENN - M. Yves NEMBRINI - Mme Adeline MESTRE

M. Michel BIRCK - Mme Mirjana JAKOVLJEVIC - M. Jean-Charles MAILLARD - Mme Chantal ROMO - MM. Didier DUCHAUSSOY - Jean MARGET - Mme Laurence GEFFROY - Anne THELOT - M. Xavier DARCHE - Mme Isabelle FRILLAY - M. Yannick OUTERLEYS
Mmes Christelle DELVAL - Laëtitia ROULET - Dorothée PIERARD - MM. Elie GIVELET
Christophe TETU.

Ont voté contre : Mmes Michèle PEREZ - Ophélie VAN ELSUWE - M. Loïc ABGRALL.

Se sont abstenus : Mme Cyrille CHEVALLIER - M. Salim BACHIR.

DELEGUE A L'ENVIRONNEMENT

Candidatures

Pour la liste "Autour de ses forces citoyennes, Liancourt avance avec Roger MENN et ceux qui font vivre notre ville"

- Madame Dorothée PIERARD

Pour la liste "Ensemble, construisons le Liancourt de demain"

- Pas de candidature

Madame Dorothée PIERARD, ayant obtenu la majorité absolue, est élue déléguée à l'environnement.

Ont voté pour : MM. Roger MENN - Thierry BALLINER - Mme Laëtitia COQUELLE
M. Sébastien RABINEAU - Mme Valérie MENN - M. Yves NEMBRINI - Mme Adeline MESTRE
M. Michel BIRCK - Mme Mirjana JAKOVLJEVIC - M. Jean-Charles MAILLARD - Mme Chantal ROMO - MM. Didier DUCHAUSSOY - Jean MARGET - Mme Laurence GEFFROY - Anne THELOT - M. Xavier DARCHE - Mme Isabelle FRILLAY - M. Yannick OUTERLEYS
Mmes Christelle DELVAL - Laëtitia ROULET - Dorothée PIERARD - MM. Elie GIVELET
Christophe TETU.

Ont voté contre : Mmes Michèle PEREZ - Ophélie VAN ELSUWE - M. Loïc ABGRALL.

Se sont abstenus : Mme Cyrille CHEVALLIER - M. Salim BACHIR.

DELEGUE AU CONSEIL MUNICIPAL D'ENFANTS

Candidatures

Pour la liste "Autour de ses forces citoyennes, Liancourt avance avec Roger MENN et ceux qui font vivre notre ville"

- Madame Laëtitia ROULET

Pour la liste "Ensemble, construisons le Liancourt de demain"

- Pas de candidature

Madame Laëtitia ROULET, ayant obtenu la majorité absolue, est élue déléguée au Conseil Municipal d'Enfants.

Ont voté pour : MM. Roger MENN - Thierry BALLINER - Mme Laëtitia COQUELLE
M. Sébastien RABINEAU - Mme Valérie MENN - M. Yves NEMBRINI - Mme Adeline MESTRE
M. Michel BIRCK - Mme Mirjana JAKOVLJEVIC - M. Jean-Charles MAILLARD - Mme Chantal ROMO - MM. Didier DUCHAUSSOY - Jean MARGET - Mme Laurence GEFFROY - Anne THELOT - M. Xavier DARCHE - Mme Isabelle FRILLAY - M. Yannick OUTERLEYS
Mmes Christelle DELVAL - Laëtitia ROULET - Dorothée PIERARD - MM. Elie GIVELET
Christophe TETU.

Ont voté contre : Mmes Michèle PEREZ - Ophélie VAN ELSUWE - M. Loïc ABGRALL.

Se sont abstenus : Mme Cyrille CHEVALLIER - M. Salim BACHIR.

PORTE-PAROLE DU CONSEIL MUNICIPAL ET RELATIONS AVEC LA PRESSE

Candidatures

Pour la liste "Autour de ses forces citoyennes, Liancourt avance avec Roger MENN et ceux qui font vivre notre ville"

- Monsieur Sébastien RABINEAU

Pour la liste "Ensemble, construisons le Liancourt de demain"

- Pas de candidature

Monsieur Sébastien RABINEAU, ayant obtenu la majorité absolue, est élu(e) porte-parole du Conseil Municipal et délégué aux relations avec la presse.

Ont voté pour : MM. Roger MENN - Thierry BALLINER - Mme Laëtitia COQUELLE
M. Sébastien RABINEAU - Mme Valérie MENN - M. Yves NEMBRINI - Mme Adeline MESTRE
M. Michel BIRCK - Mme Mirjana JAKOVLJEVIC - M. Jean-Charles MAILLARD - Mme Chantal ROMO - MM. Didier DUCHAUSSOY - Jean MARGET - Mme Laurence GEFFROY - Anne THELOT - M. Xavier DARCHE - Mme Isabelle FRILLAY - M. Yannick OUTERLEYS
Mmes Christelle DELVAL - Laëtitia ROULET - Dorothée PIERARD - MM. Elie GIVELET
Christophe TETU.

Ont voté contre : Mmes Michèle PEREZ - Ophélie VAN ELSUWE - M. Loïc ABGRALL.

Se sont abstenus : Mme Cyrille CHEVALLIER - M. Salim BACHIR.

CORRESPONDANT "DEFENSE"

Candidatures

Pour la liste "Autour de ses forces citoyennes, Liancourt avance avec Roger MENN et ceux qui font vivre notre ville"

- Monsieur Yves NEMBRINI

Pour la liste "Ensemble, construisons le Liancourt de demain"

- Pas de candidature

Monsieur Yves NEMBRINI, ayant obtenu la majorité absolue, est élu correspondant "Défense".

Ont voté pour : MM. Roger MENN - Thierry BALLINER - Mme Laëtitia COQUELLE
M. Sébastien RABINEAU - Mme Valérie MENN - M. Yves NEMBRINI - Mme Adeline MESTRE
M. Michel BIRCK - Mme Mirjana JAKOVLJEVIC - M. Jean-Charles MAILLARD - Mme Chantal ROMO - MM. Didier DUCHAUSSOY - Jean MARGET - Mme Laurence GEFFROY - Anne THELOT - M. Xavier DARCHE - Mme Isabelle FRILLAY - M. Yannick OUTERLEYS
Mmes Christelle DELVAL - Laëtitia ROULET - Dorothée PIERARD - MM. Elie GIVELET
Christophe TETU.

Ont voté contre : Mmes Michèle PEREZ - Ophélie VAN ELSUWE - M. Loïc ABGRALL.

Se sont abstenus : Mme Cyrille CHEVALLIER - M. Salim BACHIR.

DELEGUE AUX PERSONNES A MOBILITE REDUITE

Candidatures

Pour la liste "Autour de ses forces citoyennes, Liancourt avance avec Roger MENN et ceux qui font vivre notre ville"

- Madame Christelle DELVAL

Pour la liste "Ensemble, construisons le Liancourt de demain"

- Pas de candidature

Madame Christelle DELVAL, ayant obtenu la majorité absolue, est élue déléguée aux personnes à mobilité réduite.

Ont voté pour : MM. Roger MENN - Thierry BALLINER - Mme Laëtitia COQUELLE
M. Sébastien RABINEAU - Mme Valérie MENN - M. Yves NEMBRINI - Mme Adeline MESTRE
M. Michel BIRCK - Mme Mirjana JAKOVLJEVIC - M. Jean-Charles MAILLARD - Mme Chantal ROMO - MM. Didier DUCHAUSSOY - Jean MARGET - Mme Laurence GEFFROY - Anne THELOT - M. Xavier DARCHE - Mme Isabelle FRILLAY - M. Yannick OUTERLEYS
Mmes Christelle DELVAL - Laëtitia ROULET - Dorothée PIERARD - MM. Elie GIVELET
Christophe TETU.

Ont voté contre : Mmes Michèle PEREZ - Ophélie VAN ELSUWE - M. Loïc ABGRALL.

Se sont abstenus : Mme Cyrille CHEVALLIER - M. Salim BACHIR.

REFERENT ASSOCIATIF

Candidatures

Pour la liste "Autour de ses forces citoyennes, Liancourt avance avec Roger MENN et ceux qui font vivre notre ville"

- Monsieur Sébastien RABINEAU

Pour la liste "Ensemble, construisons le Liancourt de demain"

- Pas de candidature

Monsieur Sébastien RABINEAU, ayant obtenu la majorité absolue, est élu référent associatif.

Ont voté pour : MM. Roger MENN - Thierry BALLINER - Mme Laëtitia COUELLE
M. Sébastien RABINEAU - Mme Valérie MENN - M. Yves NEMBRINI - Mme Adeline MESTRE
M. Michel BIRCK - Mme Mirjana JAKOVLJEVIC - M. Jean-Charles MAILLARD - Mme Chantal ROMO - MM. Didier DUCHAUSSOY - Jean MARGET - Mme Laurence GEFFROY - Anne THELOT - M. Xavier DARCHE - Mme Isabelle FRILLAY - M. Yannick OUTERLEYS
Mmes Christelle DELVAL - Laëtitia ROULET - Dorothée PIERARD - MM. Elie GIVELET
Christophe TETU.

Ont voté contre : Mmes Michèle PEREZ - Ophélie VAN ELSUWE - M. Loïc ABGRALL.

Se sont abstenus : Mme Cyrille CHEVALLIER - M. Salim BACHIR.

V - REPRESENTATION DE LA COMMUNE AU SEIN DES ORGANISMES AUXQUELS ELLE ADHERE

Commission Administrative du Centre Communal d'Action Sociale

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de fixer le nombre de commissaires à 8.

4 membres élus parmi les conseillers municipaux

4 membres nommés par le maire, extérieurs au conseil municipal et participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social

Comité Technique

Le Conseil Municipal doit désigner en son sein 3 titulaires et 3 suppléants aux fins de représenter la collectivité. La parité devra être assurée dans cette représentation.

Commission de Surveillance du Centre de Détention de Liancourt

1 délégué

Conseil d'Administration du Collège "La Rochefoucauld"

2 délégués (1 titulaire et 1 suppléant)

Conseil d'Administration de la Maison de Retraite

3 délégués

Mission Locale du Clermontois, du Liancourtois et de la Vallée du Thérain

2 délégués (1 titulaire et 1 suppléant)

Société d'Aménagement de l'Oise

1 délégué pour siéger à l'Assemblée Spéciale des Actionnaires Minoritaires

1 délégué pour siéger à l'Assemblée Générale des Actionnaires

Il est recommandé que ce soit la même personne

1 représentant qui souhaite présenter sa candidature au poste d'Administrateur

Syndicat Mixte des Transports Collectifs de l'Oise

2 délégués (1 titulaire et 1 suppléant)

Syndicat d'Energie de l'Oise - SE 60

2 délégués titulaires

Syndicat Intercommunal d'Aménagement et de Construction des Communes de l'Oise

2 délégués titulaires

**COMMISSION ADMINISTRATIVE
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Membres élus parmi les conseillers municipaux : 4
Membres nommés par le Maire, extérieurs au conseil municipal
et participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social : 4

Candidatures

Pour la liste "Autour de ses forces citoyennes, Liancourt avance avec Roger MENN et ceux qui font vivre notre ville"

- | | |
|------------------------------|----------------------------|
| - Madame Mirjana JAKOVLJEVIC | - Madame Isabelle FRILLAY |
| - Madame Laurence GEFFROY | - Madame Christelle DELVAL |

Pour la liste "Ensemble, construisons le Liancourt de demain"

- Pas de candidature

Sont élus à la majorité absolue :

- | | |
|------------------------------|----------------------------|
| - Madame Mirjana JAKOVLJEVIC | - Madame Isabelle FRILLAY |
| - Madame Laurence GEFFROY | - Madame Christelle DELVAL |

Ont voté pour : MM. Roger MENN - Thierry BALLINER - Mme Laëtitia COQUELLE
M. Sébastien RABINEAU - Mme Valérie MENN - M. Yves NEMBRINI - Mme Adeline MESTRE
M. Michel BIRCK - Mme Mirjana JAKOVLJEVIC - M. Jean-Charles MAILLARD - Mme Chantal ROMO - MM. Didier DUCHAUSSOY - Jean MARGET - Mme Laurence GEFFROY - Anne THELOT - M. Xavier DARCHE - Mme Isabelle FRILLAY - M. Yannick OUTERLEYS
Mmes Christelle DELVAL - Laëtitia ROULET - Dorothée PIERARD - MM. Elie GIVELET
Christophe TETU.

Ont voté contre : Mmes Michèle PEREZ - Ophélie VAN ELSUWE - M. Loïc ABGRALL.

Se sont abstenus : Mme Cyrille CHEVALLIER - M. Salim BACHIR.

COMITE TECHNIQUE

3 délégués titulaires - 3 délégués suppléants

Candidatures

Pour la liste "Autour de ses forces citoyennes, Liancourt avance avec Roger MENN et ceux qui font vivre notre ville"

Représentants de la collectivité

Membres titulaires

- Monsieur Roger MENN
- Monsieur Yves NEMBRINI
- Madame Valérie MENN

Membres suppléants

- Monsieur Thierry BALLINER
- Madame Laëtitia COQUELLE
- Madame Mirjana JAKOVLJEVIC

Représentants du personnel suppléants

- Monsieur Elie GIVELET
- Madame Anne THELOT
- Monsieur Michel BIRCK

Pour la liste "Ensemble, construisons le Liancourt de demain"

- Pas de candidature

Sont élus à la majorité absolue :

Représentants de la collectivité

Membres titulaires

- Monsieur Roger MENN
- Monsieur Yves NEMBRINI
- Madame Valérie MENN

Membres suppléants

- Monsieur Thierry BALLINER
- Madame Laëtitia COQUELLE
- Madame Mirjana JAKOVLJEVIC

Représentants du personnel suppléants

- Monsieur Elie GIVELET
- Madame Anne THELOT
- Monsieur Michel BIRCK

Ont voté pour : MM. Roger MENN - Thierry BALLINER - Mme Laëtitia COQUELLE
M. Sébastien RABINEAU - Mme Valérie MENN - M. Yves NEMBRINI - Mme Adeline MESTRE
M. Michel BIRCK - Mme Mirjana JAKOVLJEVIC - M. Jean-Charles MAILLARD - Mme Chantal ROMO - MM. Didier DUCHAUSSOY - Jean MARGET - Mme Laurence GEFFROY - Anne THELOT - M. Xavier DARCHE - Mme Isabelle FRILLAY - M. Yannick OUTERLEYS
Mmes Christelle DELVAL - Laëtitia ROULET - Dorothée PIERARD - MM. Elie GIVELET
Christophe TETU.

Ont voté contre : Mmes Michèle PEREZ - Ophélie VAN ELSUWE - M. Loïc ABGRALL.

Se sont abstenus : Mme Cyrille CHEVALLIER - M. Salim BACHIR.

**COMMISSION DE SURVEILLANCE
DU CENTRE DE DETENTION DE LIANCOURT**

1 délégué

Candidatures

Pour la liste "Autour de ses forces citoyennes, Liancourt avance avec Roger MENN et ceux qui font vivre notre ville"

- Monsieur Sébastien RABINEAU

Pour la liste "Ensemble, construisons le Liancourt de demain"

- Pas de candidature

Est élu à la majorité absolue :

- Monsieur Sébastien RABINEAU

Ont voté pour : MM. Roger MENN - Thierry BALLINER - Mme Laëtitia COQUELLE
M. Sébastien RABINEAU - Mme Valérie MENN - M. Yves NEMBRINI - Mme Adeline MESTRE
M. Michel BIRCK - Mme Mirjana JAKOVLJEVIC - M. Jean-Charles MAILLARD - Mme Chantal ROMO - MM. Didier DUCHAUSSOY - Jean MARGET - Mme Laurence GEFFROY - Anne THELOT - M. Xavier DARCHE - Mme Isabelle FRILLAY - M. Yannick OUTERLEYS
Mmes Christelle DELVAL - Laëtitia ROULET - Dorothée PIERARD - MM. Elie GIVELET
Christophe TETU.

Ont voté contre : Mmes Michèle PEREZ - Ophélie VAN ELSUWE - M. Loïc ABGRALL.

Se sont abstenus : Mme Cyrille CHEVALLIER - M. Salim BACHIR.

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE "LA ROCHEFOUCAULD"

1 délégué titulaire - 1 délégué suppléant

Candidatures

Pour la liste "Autour de ses forces citoyennes, Liancourt avance avec Roger MENN et ceux qui font vivre notre ville"

Membre titulaire

- Monsieur Roger MENN

Pour la liste "Ensemble, construisons le Liancourt de demain"

Membre titulaire

- Pas de candidature

Est élu à la majorité absolue :

Membre titulaire

- Monsieur Roger MENN

Ont voté pour : MM. Roger MENN - Thierry BALLINER - Mme Laëtitia COQUELLE
M. Sébastien RABINEAU - Mme Valérie MENN - M. Yves NEMBRINI - Mme Adeline MESTRE
M. Michel BIRCK - Mme Mirjana JAKOVLJEVIC - M. Jean-Charles MAILLARD - Mme Chantal ROMO - MM. Didier DUCHAUSSOY - Jean MARGET - Mme Laurence GEFFROY - Anne THELOT - M. Xavier DARCHE - Mme Isabelle FRILLAY - M. Yannick OUTERLEYS
Mmes Christelle DELVAL - Laëtitia ROULET - Dorothée PIERARD - MM. Elie GIVELET
Christophe TETU.

Ont voté contre : Mmes Michèle PEREZ - Ophélie VAN ELSUWE - M. Loïc ABGRALL.

Se sont abstenus : Mme Cyrille CHEVALLIER - M. Salim BACHIR.

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA MAISON DE RETRAITE

3 délégués

Candidatures

Pour la liste "Autour de ses forces citoyennes, Liancourt avance avec Roger MENN et ceux qui font vivre notre ville"

- Monsieur Roger MENN
- Madame Mirjana JAKOVLJEVIC
- Monsieur Michel BIRCK

Pour la liste "Ensemble, construisons le Liancourt de demain"

- Pas de candidature

Sont élus à la majorité absolue :

- Monsieur Roger MENN
- Madame Mirjana JAKOVLJEVIC
- Monsieur Michel BIRCK

Ont voté pour : MM. Roger MENN - Thierry BALLINER - Mme Laëtitia COQUELLE
M. Sébastien RABINEAU - Mme Valérie MENN - M. Yves NEMBRINI - Mme Adeline MESTRE
M. Michel BIRCK - Mme Mirjana JAKOVLJEVIC - M. Jean-Charles MAILLARD - Mme Chantal ROMO - MM. Didier DUCHAUSSOY - Jean MARGET - Mme Laurence GEFFROY - Anne THELOT - M. Xavier DARCHE - Mme Isabelle FRILLAY - M. Yannick OUTERLEYS
Mmes Christelle DELVAL - Laëtitia ROULET - Dorothée PIERARD - MM. Elie GIVELET
Christophe TETU.

Ont voté contre : Mmes Michèle PEREZ - Ophélie VAN ELSUWE - M. Loïc ABGRALL.

Se sont abstenus : Mme Cyrille CHEVALLIER - M. Salim BACHIR.

**MISSION LOCALE DU CLERMONTOIS, DU LIANCOURTOIS
ET DE LA VALLEE DU THERAIN**
1 délégué titulaire - 1 délégué suppléant

Candidatures

Pour la liste "Autour de ses forces citoyennes, Liancourt avance avec Roger MENN et ceux qui font vivre notre ville"

Membre titulaire

- Madame Laurence GEFFROY

Membre suppléant

- Madame Mirjana JAKOVLJEVIC

Pour la liste "Ensemble, construisons le Liancourt de demain"

Membre titulaire

- Pas de candidature

Membre suppléant

- Pas de candidature

Sont élus à la majorité absolue :

Membre titulaire

- Madame Laurence GEFFROY

Membre suppléant

- Madame Mirjana JAKOVLJEVIC

Ont voté pour : MM. Roger MENN - Thierry BALLINER - Mme Laëtitia COQUELLE
M. Sébastien RABINEAU - Mme Valérie MENN - M. Yves NEMBRINI - Mme Adeline MESTRE
M. Michel BIRCK - Mme Mirjana JAKOVLJEVIC - M. Jean-Charles MAILLARD - Mme Chantal ROMO - MM. Didier DUCHAUSSOY - Jean MARGET - Mme Laurence GEFFROY - Anne THELOT - M. Xavier DARCHE - Mme Isabelle FRILLAY - M. Yannick OUTERLEYS
Mmes Christelle DELVAL - Laëtitia ROULET - Dorothée PIERARD - MM. Elie GIVELET
Christophe TETU.

Ont voté contre : Mmes Michèle PEREZ - Ophélie VAN ELSUWE - M. Loïc ABGRALL.

Se sont abstenus : Mme Cyrille CHEVALLIER - M. Salim BACHIR.

SOCIETE D'AMENAGEMENT DE L'OISE

1 délégué pour siéger à l'Assemblée Spéciale des Actionnaires Minoritaires

1 délégué pour siéger à l'Assemblée Générale des Actionnaires

(Il est recommandé que ce soit la même personne)

1 représentant qui souhaite présenter sa candidature au poste d'Administrateur

Candidatures

Pour la liste "Autour de ses forces citoyennes, Liancourt avance avec Roger MENN et ceux qui font vivre notre ville"

Délégué pour siéger à l'Assemblée Spéciale des Actionnaires Minoritaires

- Monsieur Roger MENN

Délégué pour siéger à l'Assemblée Générale des Actionnaires

- Monsieur Thierry BALLINER

Candidat au poste d'Administrateur

- Monsieur Roger MENN

Pour la liste "Ensemble, construisons le Liancourt de demain"

Délégué pour siéger à l'Assemblée Spéciale des Actionnaires Minoritaires

- Pas de candidature

Délégué pour siéger à l'Assemblée Générale des Actionnaires

- Pas de candidature

Candidat au poste d'Administrateur

- Pas de candidature

Sont élus à la majorité absolue :

Délégué pour siéger à l'Assemblée Spéciale des Actionnaires Minoritaires

- Monsieur Roger MENN

Délégué pour siéger à l'Assemblée Générale des Actionnaires

- Monsieur Thierry BALLINER

Candidat au poste d'Administrateur

- Monsieur Roger MENN

Ont voté pour : MM. Roger MENN - Thierry BALLINER - Mme Laëtitia COQUELLE
M. Sébastien RABINEAU - Mme Valérie MENN - M. Yves NEMBRINI - Mme Adeline MESTRE
M. Michel BIRCK - Mme Mirjana JAKOVLJEVIC - M. Jean-Charles MAILLARD - Mme Chantal ROMO - MM. Didier DUCHAUSSOY - Jean MARGET - Mme Laurence GEFFROY - Anne THELOT - M. Xavier DARCHE - Mme Isabelle FRILLAY - M. Yannick OUTERLEYS
Mmes Christelle DELVAL - Laëtitia ROULET - Dorothée PIERARD - MM. Elie GIVELET
Christophe TETU.

Ont voté contre : Mmes Michèle PEREZ - Ophélie VAN ELSUWE - M. Loïc ABGRALL.

Se sont abstenus : Mme Cyrille CHEVALLIER - M. Salim BACHIR.

SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS COLLECTIFS DE L'OISE

1 délégué titulaire - 1 délégué suppléant

Candidatures

Pour la liste "Autour de ses forces citoyennes, Liancourt avance avec Roger MENN et ceux qui font vivre notre ville"

Membre titulaire

- Monsieur Thierry BALLINER

Membre suppléant

- Monsieur Didier DUCHAUSSOY

Pour la liste "Ensemble, construisons le Liancourt de demain"

Membre titulaire

- Pas de candidature

Membre suppléant

- Pas de candidature

Sont élus à la majorité absolue :

Membre titulaire

- Monsieur Thierry BALLINER

Membre suppléant

- Monsieur Didier DUCHAUSSOY

Ont voté pour : MM. Roger MENN - Thierry BALLINER - Mme Laëtitia COQUELLE
M. Sébastien RABINEAU - Mme Valérie MENN - M. Yves NEMBRINI - Mme Adeline MESTRE
M. Michel BIRCK - Mme Mirjana JAKOVLJEVIC - M. Jean-Charles MAILLARD - Mme Chantal ROMO - MM. Didier DUCHAUSSOY - Jean MARGET - Mme Laurence GEFFROY - Anne THELOT - M. Xavier DARCHE - Mme Isabelle FRILLAY - M. Yannick OUTERLEYS
Mmes Christelle DELVAL - Laëtitia ROULET - Dorothée PIERARD - MM. Elie GIVELET
Christophe TETU.

Ont voté contre : Mmes Michèle PEREZ - Ophélie VAN ELSUWE - M. Loïc ABGRALL.

Se sont abstenus : Mme Cyrille CHEVALLIER - M. Salim BACHIR.

SYNDICAT D'ENERGIE DE L'OISE - SE 60

2 délégués

Candidatures

Pour la liste "Autour de ses forces citoyennes, Liancourt avance avec Roger MENN et ceux qui font vivre notre ville"

- Monsieur Roger MENN

- Monsieur Yves NEMBRINI

Pour la liste "Ensemble, construisons le Liancourt de demain"

- Pas de candidature

Sont élus à la majorité absolue :

- Monsieur Roger MENN

- Monsieur Yves NEMBRINI

Ont voté pour : MM. Roger MENN - Thierry BALLINER - Mme Laëtitia COQUELLE
M. Sébastien RABINEAU - Mme Valérie MENN - M. Yves NEMBRINI - Mme Adeline MESTRE
M. Michel BIRCK - Mme Mirjana JAKOVLJEVIC - M. Jean-Charles MAILLARD - Mme Chantal ROMO - MM. Didier DUCHAUSSOY - Jean MARGET - Mme Laurence GEFFROY - Anne THELOT - M. Xavier DARCHE - Mme Isabelle FRILLAY - M. Yannick OUTERLEYS
Mmes Christelle DELVAL - Laëtitia ROULET - Dorothée PIERARD - MM. Elie GIVELET
Christophe TETU.

Ont voté contre : Mmes Michèle PEREZ - Ophélie VAN ELSUWE - M. Loïc ABGRALL.

Se sont abstenus : Mme Cyrille CHEVALLIER - M. Salim BACHIR.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT ET DE CONSTRUCTION DES COMMUNES DE L'OISE

2 délégués titulaires

Candidatures

Pour la liste "Autour de ses forces citoyennes, Liancourt avance avec Roger MENN et ceux qui font vivre notre ville"

- Monsieur Roger MENN

- Monsieur Thierry BALLINER

Pour la liste "Ensemble, construisons le Liancourt de demain"

- Pas de candidature

Sont élus à la majorité absolue :

- Monsieur Roger MENN

- Monsieur Thierry BALLINER

Ont voté pour : MM. Roger MENN - Thierry BALLINER - Mme Laëtitia COQUELLE
M. Sébastien RABINEAU - Mme Valérie MENN - M. Yves NEMBRINI - Mme Adeline MESTRE
M. Michel BIRCK - Mme Mirjana JAKOVLJEVIC - M. Jean-Charles MAILLARD - Mme Chantal ROMO - MM. Didier DUCHAUSSOY - Jean MARGET - Mme Laurence GEFFROY - Anne THELOT - M. Xavier DARCHE - Mme Isabelle FRILLAY - M. Yannick OUTERLEYS
Mmes Christelle DELVAL - Laëtitia ROULET - Dorothée PIERARD - MM. Elie GIVELET
Christophe TETU.

Ont voté contre : Mmes Michèle PEREZ - Ophélie VAN ELSUWE - M. Loïc ABGRALL.

Se sont abstenus : Mme Cyrille CHEVALLIER - M. Salim BACHIR.

VI - ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020

Conformément à l'article 11 de la loi d'orientation du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République et à l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, un débat est organisé au sein du Conseil Municipal de LIANCOURT sur les orientations générales du budget dans les conditions fixées par l'article 22 du règlement intérieur du Conseil Municipal de LIANCOURT adopté le 26 mai 2020.

Ce débat est notamment l'occasion d'examiner :

- l'aperçu de l'environnement macroéconomique
- les principales mesures relatives aux collectivités locales
- les données financières de référence

Ces documents ont été établis en janvier 2020, après le vote de la Loi de Finances Initiale pour 2020 par la Caisse d'épargne et la Banque Postale et n'intègrent aucune des dispositions prises dans le cadre de la pandémie "Coronavirus - Covid 19".

La loi 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) a modifié dans le cadre de son article 107 "amélioration de la transparence financière", l'organisation, le contenu et la diffusion du débat d'orientations budgétaires. Le décret 2016-841 du 24 juin 2016 a précisé les modalités d'application de cette loi.

La Loi de Programmation des Finances Publiques (LPFP) pour les années 2018 à 2022, du 22 janvier 2018, a imposé de nouvelles règles concernant le débat d'orientations budgétaires. Ces éléments prennent en compte les budgets principaux et l'ensemble des budgets annexes.

- Avant l'examen du budget, l'exécutif des communes de plus de 3 500 habitants présente à son assemblée délibérante un rapport sur les orientations budgétaires, l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution du besoin de financement annuel ainsi que la structure et la gestion de la dette.
- Un vote de l'assemblée délibérante a lieu sur le rapport relatif aux orientations budgétaires.
- Le DOB d'un EPCI doit être transmis, dans les quinze jours suivants son examen par l'assemblée délibérante, aux communes membres et celui des communes au Président de l'EPCI dont elles sont membres dans les mêmes délais.
- Le rapport sur les orientations budgétaires est mis à la disposition du public à l'hôtel de ville dans les quinze jours suivants la tenue du débat d'orientations budgétaires. Le public est avisé de la mise à disposition de ces documents par tout moyen.
- Lorsqu'un site internet de la collectivité existe, le rapport adressé à l'occasion du DOB doit être mis en ligne.

UNE EVOLUTION DES CONCOURS FINANCIERS DE L'ETAT TOUJOURS DEFAVORABLE AUX COMMUNES ET LOURDEMENT PENALISANTE TANT POUR LEUR FONCTIONNEMENT QUE POUR LEURS INVESTISSEMENTS

Les mesures de la Loi de Finances Initiale pour 2020 concernant les collectivités locales s'inscrivent dans le prolongement de celles de 2011 à 2019, placées sous le signe de l'effort exigé par le retour à l'équilibre des finances publiques et de la solidarité. Ce retour à l'équilibre des finances publiques n'est plus à l'ordre du jour compte tenu des conséquences économiques de la pandémie "Coronavirus - Covid 19".

Malgré ceci, les collectivités territoriales seront tenues de prendre pleinement part à l'effort collectif conformément à la Loi de Finances initiale pour 2020 adoptée avant la crise sanitaire et ceci pour la dixième année consécutive. En effet, l'Etat compte toujours réaliser 13 milliards d'économie en 5 ans (2018 à 2023) en direction des collectivités territoriales, leur faisant ainsi largement porter sa volonté initiale de désendettement public du quinquennat.

Le Gouvernement et les parlementaires qui ont voté la Loi de Finances Initiale pour 2020 mettent, une nouvelle fois, à mal la libre administration des collectivités et notamment des communes, ne laissant à celles-ci que très peu de choix :

- réduire, voire supprimer des services à la population alors que les attentes de celle-ci sont grandissantes
- augmenter sensiblement les seules taxes d'impositions locales qui leur restent (taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties) et les livrer ainsi à la vindicte populaire
- réduire, voire stopper leurs investissements.

Pourtant les effets de la crise sanitaire sont très lourds pour les collectivités locales et notamment les communes. Elle doivent faire face d'une part, à une augmentation de leurs dépenses (achats de masques, fourniture de produits désinfectants spécifiques très onéreux, mise en place de matériels de protection pour le personnel, les écoles et les usagers) et d'autre part, à une baisse sensible des recettes due à l'interruption de nombreux services à la population durant cette crise sanitaire (crèche, restauration scolaire, accueil périscolaire, centre de loisirs, écoles de musique et de danse, ateliers d'arts plastiques et d'expression orale et théâtrale).

Pour l'heure, l'Etat s'est engagé à rembourser 1 € par masque en tissu alors que la commune a souhaité offrir à la population, tout comme la Communauté de Communes du Liancourtois La Vallée Dorée (CCLVD), des masques lavables 50 fois, de catégorie 1, filtrant jusqu'à plus de 90 % de particules supérieures à 3 microns, dont le prix est supérieur à 5 € TTC pièce. L'Etat s'est également engagé à baisser la TVA sur le matériel acquis dans le cadre de l'épidémie pour protéger le personnel et les usagers, de 20 à 5,5 % et à inscrire ces achats en section d'investissement ce qui permettra à la commune de récupérer la TVA.

Pour le personnel positionné en Autorisation Spéciale d'Absence (ASA) des compensations financières nationales pourraient également être accordées. Par ailleurs, la CNAF devrait participer aux dépenses de fonctionnement des crèches et des centres de loisirs.

Cependant, à ce jour le montant des aides dont pourra bénéficier notre commune n'est pas connu.

Toutefois, l'excellente trésorerie de la commune a permis de faire face aux dépenses supplémentaires et au versement de l'intégralité des salaires des agents de la commune, tous statuts confondus.

En ce qui concerne la commune de LIANCOURT, la baisse des dotations d'Etat depuis 2011 est très importante et s'élève à plusieurs centaines de milliers d'euros chaque année.

Dans le cadre de la Loi de Finances Initiale pour 2020, le Parlement a décidé de supprimer la taxe d'habitation (TH), ce qui constitue un véritable bouleversement pour les communes à qui on enlève la seule ressource dynamique dont elles disposaient par rapport à l'ensemble de leur population.

Toujours dans le cadre de la Loi de Finances Initiale pour 2020, le Parlement a adopté une revalorisation des bases de la fiscalité locale. C'est ainsi que les valeurs locatives qui servent de base au calcul des impôts directs locaux en 2020 seront revalorisées par un coefficient égal à 1.009 (+ 0,9 % par rapport à 2019) pour les propriétés non bâties et pour l'ensemble des autres propriétés bâties.

Chacun comprendra que, dans ce contexte particulièrement sombre, les collectivités territoriales auront des difficultés à s'engager dans des programmes d'investissement lourds ou pluriannuels sans avoir recours à l'emprunt et avoir un soutien financier indispensable de l'Etat sous forme de subvention. Pourtant, ces investissements des collectivités locales représentent 70 % des investissements nationaux et sont indispensables à la survie de nombreuses entreprises notamment dans le secteur du BTP. C'est pourquoi il est indispensable que l'Etat mette rapidement en place un "Plan de soutien aux collectivités locales".

Il est également difficile voire impossible d'imaginer la mise en place de nouveaux services en direction de la population ce qui est particulièrement regrettable.

La municipalité tentera de limiter ses dépenses de fonctionnement pour l'année 2020 à + 3,1 % par rapport à 2019, ceci inflation comprise (+ 1,1 % en 2019).

Malgré ces mauvais traitements infligés par l'Etat aux collectivités territoriales, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de maintenir, en ce qui concerne la commune de LIANCOURT, son effort d'investissement. La gestion menée depuis 1989 et notamment l'endettement nul, le permet encore cette année.

Une note d'information émise par la Direction Générale des Collectivités Territoriales relative aux informations fiscales utiles à la préparation des budgets primitifs locaux pour 2020 a été adressée à tous les Conseillers Municipaux.

CONTINUONS A BATIR L'AVENIR DE LIANCOURT

Les orientations budgétaires proposées pour 2020 sont issues du programme de la liste "Autour de ses forces citoyennes Liancourt avance avec Roger Menn et ceux qui font vivre notre ville" pour la simple mais bonne raison que ce programme a réuni l'assentiment de la population liancourtoise lors des élections municipales du 15 mars 2020 avec 52,62 % des suffrages exprimés.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'examiner dans le cadre de ce débat d'orientations budgétaires pour 2020 les actions nouvelles projetées pour cette année, particulière à plusieurs titres en raison de la tenue des élections municipales mais surtout de la gestion de l'épidémie de "Coronavirus - Covid 19" qui a anesthésiée totalement ou partiellement le fonctionnement de notre pays depuis le 17 mars et dès le 1^{er} mars 2020 dans notre département.

Seront également les nouveaux investissements prévus pour 2020 ou à l'étude pour être réalisés dans les années à venir.

Les actions et services mis en place par la Municipalité de LIANCOURT depuis 1989 seront reconduits et leur qualité garantie. Leur financement sera bien évidemment pris en compte dans le projet de Budget Primitif 2019 avec une limitation de leur augmentation à + 3,1 % inflation comprise.

Les investissements prévus au budget 2019 non engagés ou achevés feront l'objet de reports de l'exercice budgétaire 2019 sur l'exercice budgétaire 2020.

AMENAGEMENT DE LA COMMUNE ET URBANISME

Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Les nouveaux membres de la commission de "l'Urbanisme, de l'Environnement, du Logement et des Transports" auront à cœur de s'approprier le travail préalablement réalisé depuis 2016 et de finaliser, avec les anciens membres de cette commission, ce document de planification essentiel à l'évolution de la commune, du moins pour les 10 à 15 prochaines années.

Le cabinet "HarmoniEPAU" animera les réunions de la commission de "l'Urbanisme, de l'Environnement, du Logement et des Transports" qui se tiendront en 2020 et 2021 et porteront sur la finalisation du zonage et du règlement de chacune des zones du futur PLU.

Le Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) adopté par le Conseil Municipal du 26 septembre 2016, fera l'objet d'une révision et d'un nouveau débat en Conseil

Municipal, afin de tenir compte de l'étude environnementale effectuée sur la friche du Ministère de la Justice, rachetée à l'amiable par la commune après l'incendie du Château Latour. Il indiquera les possibilités réelles d'aménagement de ce site qui sont en net retrait par rapport à ce qui avait été indiqué dans la première version du PADD.

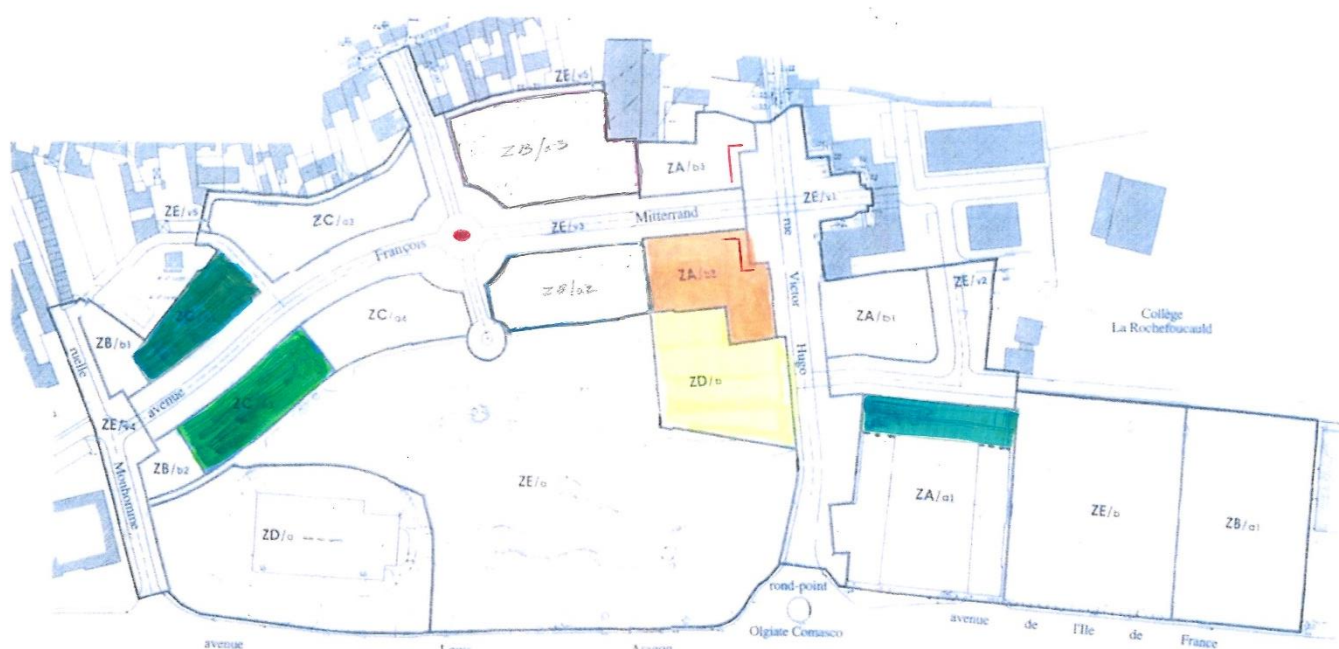
Dans le cadre de l'élaboration du PLU, la commune de LIANCOURT, Autorité Organisatrice de Transport (AOT) jusqu'à ce que la loi transfère cette compétence à la CCLVD, avait obligation de réaliser un Plan de Déplacements Urbains (PDU). L'élaboration de ce document a été déléguée au Syndicat Mixte du Bassin Creillois et des Vallées Bréthoise qui a travaillé sur un territoire regroupant la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne, la Communauté de Communes des Pays d'Oise et d'Halatte, la Communauté de Communes du Clermontois, la Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise et enfin la CCLVD, périmètre pertinent en matière de déplacements urbains. Les enquêtes diagnostiques nécessaires ont été menées auprès de la population dès le début de l'année 2017. Les années 2018 et 2019 ont été consacrées à la restitution des études, dans chaque communauté de communes. L'année 2020 et les suivantes seront destinées à l'élaboration puis à la finalisation du PDU.

Le Plan Local d'Urbanisme de la commune pourrait être arrêté par le Conseil Municipal au quatrième trimestre de l'année 2020 ou au premier de l'année 2021, après consultation des personnes publiques associées et des différents services de l'Etat. Une enquête publique sera alors diligentée auprès de la population.

A l'issue de cette procédure, le Conseil Municipal sera amené à statuer définitivement pour adopter le Plan Local d'Urbanisme de la commune.

Les membres de la commission de "l'Urbanisme, de l'Environnement, du Logement et des Transports" seront donc largement sollicités au cours des années 2020 et 2021.

Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) "Les Abords du Parc"



- Secteurs ZC/a1 et ZC/a2 - Mise en vente de 15 maisons de ville

La commune de LIANCOURT a autorisé OISE HABITAT à mettre en vente les quinze maisons de ville sises avenue François Mitterrand par délibération du Conseil Municipal en date du 7 avril 2016.

Cette mise en vente, au bénéfice des locataires occupants, de leurs ascendants ou descendants, permet de leur proposer un parcours résidentiel débouchant sur une accession à la propriété sécurisée. L'ensemble des locataires concernés a été consulté, actuellement 3 maisons de ville ont été vendues (maison 242 avenue François Mitterrand vendue le 27 novembre 2017 à Mme LASSEAUX, maison 233 avenue François Mitterrand vendue le 12 décembre 2018 à M. GRACE et Mme FOURMENT enfin maison 257 avenue François Mitterrand vendue le 19 mars 2019 à M. TCHUENTE TAFFO et Mme KAPKOUMI KAONGOU). Les locataires n'ayant pas fait le choix de devenir propriétaires conservent la possibilité de se porter acquéreurs dès qu'ils le souhaiteront, sous réserve qu'ils soient toujours occupants du logement, ils peuvent également rester locataires tant qu'ils le souhaiteront.

Le prix de vente tient compte du fait que les logements sont occupés au moment de la vente et subit en conséquence une décote par rapport aux prix du marché immobilier. De plus, les frais de notaire sont pris en charge par l'Office Public de l'Habitat et une réduction supplémentaire est accordée aux locataires occupant le logement depuis plus de 10 ans.

- Secteur ZA/b2 - Résidence "Camille Desmoulins"

La Résidence "Camille Desmoulins" inaugurée le 1^{er} septembre 2017 héberge 3 locaux d'activités, conformes à la législation relative aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR), d'une surface totale d'environ 400 m², situés en rez-de-chaussée de la rue Victor Hugo. Chaque cellule commerciale bénéficie de deux emplacements de stationnement à l'intérieur de la résidence. Ces locaux commerciaux ont été réalisés à la demande de la commune de LIANCOURT dans le cadre de "la redynamisation du centre-ville" et à ce titre, celle-ci s'est obligée par convention, adoptée par le Conseil Municipal du 21 décembre 2017, à acheter les locaux d'activités qui n'auraient pas trouvé acquéreur six mois après achèvement de la résidence

Monsieur et Madame Jérôme LAVALLEE qui exploitaient le magasin "La Tabatière", 9 rue Roger Duplessis à LIANCOURT ont souhaité se porter acquéreurs de la cellule commerciale sise 22 rue Victor Hugo d'une surface de 120 m² et des deux places de parking associées, afin d'y transférer leur magasin, d'étendre les services apportés à leur clientèle et par là même leur activité.

La SCI LD2, gérée par Messieurs BERENGER et CORBIERE, a signé quant à elle une promesse d'achat le 14 janvier 2019 destinée à acquérir le local commercial sis 26 rue Victor Hugo et les deux places de parking associées. Suite au décès brutal d'un des associés, ce projet d'acquisition n'a pu voir le jour.

La commune de LIANCOURT s'est par conséquent portée acquéreur des locaux commerciaux sis 26 et 28 rue Victor Hugo, d'une surface respective de 150 et 130 m² et des quatre emplacements de stationnement qui y sont attachés.

La commune de LIANCOURT assurera en 2020 l'aménagement du local d'activités sis 28 rue Victor Hugo afin d'y installer dès le début de l'année 2021 la préfiguration du Pôle Santé de la Vallée Dorée (deux cabinets de médecins généralistes, des consultations occasionnelles de spécialistes et un cabinet d'infirmières).

La commune de LIANCOURT assurera fin 2020 - début 2021 l'aménagement du local d'activités sis 26 rue Victor Hugo afin d'y installer en 2021 une Maison d'Assistantes Maternelles (MAM) privée. Une demande de subvention sera également déposée pour soutenir ce projet auprès du Conseil Général de l'Oise.

Le projet de réhabilitation du centre-ville de la commune de LIANCOURT ayant été retenu dans le cadre du programme "Redynamisation des centres-villes et centres-bourgs" de la région "Hauts-de-France", l'acquisition des cellules commerciales devrait être prise en charge à hauteur de 20 % par le Conseil Régional "Hauts-de-France", ainsi qu'une partie de leur aménagement.

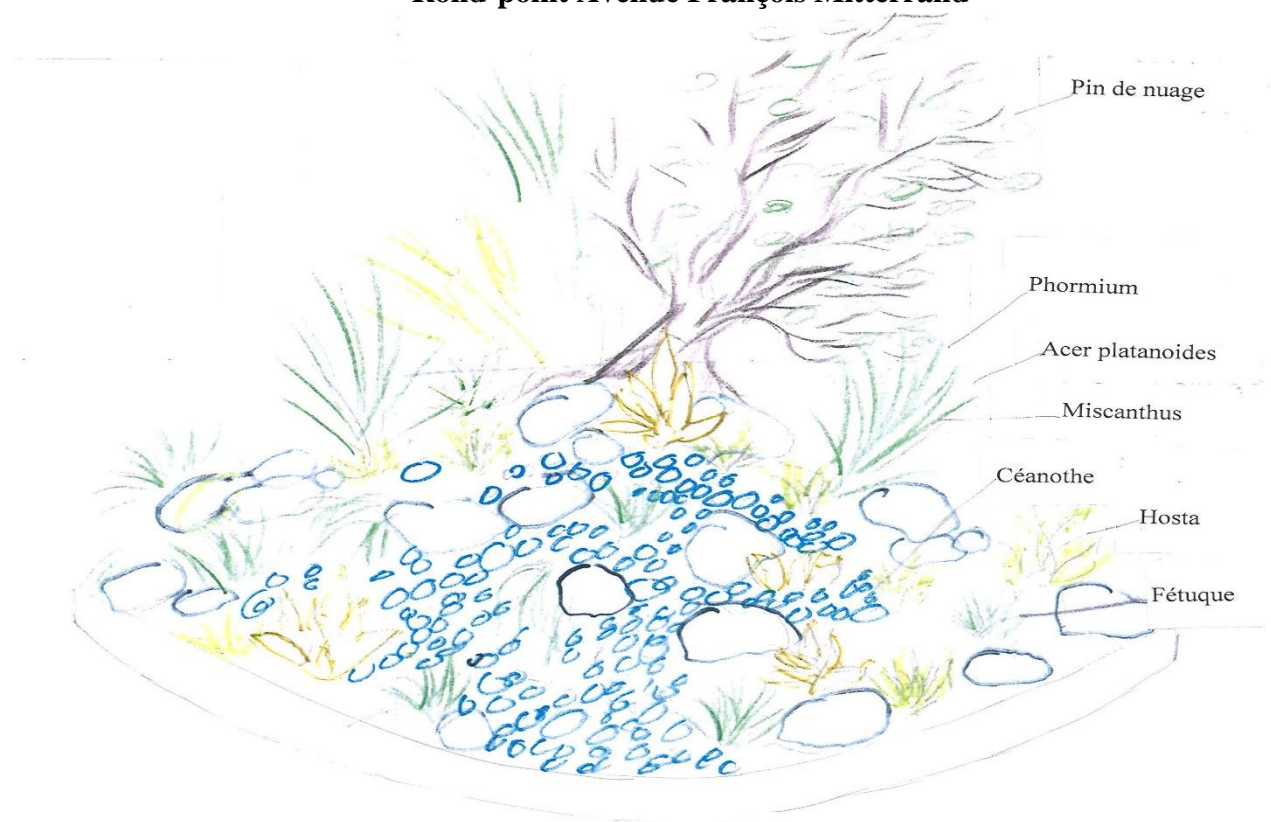
Un crédit de 600 000 € sera inscrit à cet effet à l'article 2313 "Constructions" de l'opération d'équipement n° 11 du Budget Primitif 2020.

- Avenue François Mitterrand : aménagement du Rond-point et de l'intersection avec la rue Victor Hugo

➤ Aménagement du rond-point

Cet aménagement sera conçu et réalisé en Régie municipale par les Services Techniques et Espaces Verts de la Ville en associant les enfants du Centre de Loisirs Municipal pour sa décoration. Les dépenses liées à cette opération figureront au Budget Primitif 2020.

Rond-point Avenue François Mitterrand



➤ **Aménagement de l'intersection avec la rue Victor Hugo**

L'installation de mobilier urbain destiné à sécuriser et embellir les espaces piétonniers situés des deux côtés de l'intersection avec la rue Victor Hugo sera également prévue au Budget Primitif 2020.

- Secteur ZA/a1 - Rénovation des Communs du château du Duc de La Rochefoucauld

En 2004, des deux pavillons d'angle ont été réhabilités par OISE HABITAT en deux plots de six logements chacun. La commune a ensuite procédé à la rénovation de l'aile "Sud" avec la création en 2010 de la médiathèque Lucien Charton puis à la création d'un jardin public inspiré du XVIII^{ème} siècle, "le Jardin de la Médiathèque", qui a ouvert ses portes en juin 2015.

Les années 2016 et 2017 ont été consacrées aux études préalables à la rénovation de l'aile "Est" des Communs du château du Duc de La Rochefoucauld et à la création du futur hôtel de ville.

Pour ce faire OISE HABITAT a été désigné, après mise en concurrence, Maître d'Ouvrage Délégué lors du Conseil Municipal du 30 juin 2015.

Sa mission, en 2016, a consisté à lancer une consultation publique destinée à désigner l'équipe chargée d'assurer la Maîtrise d'œuvre du chantier. Elle est composée d'un architecte DPLG, d'un architecte "monuments historiques" afin de répondre, dans ce bâtiment inscrit à l'inventaire supplémentaire des Bâtiments de France depuis le 2 décembre 1930, aux exigences de Jean-Lucien GUENOUN, Architecte des Bâtiments de France (ABF) des départements de l'Oise et de l'Aisne. L'équipe est complétée par des bureaux d'études spécialisés (fluides, structure, accessibilité, etc...), un paysagiste et bien entendu un économiste.

Après une analyse rigoureuse des offres réalisée par OISE HABITAT et un classement de celles-ci, le Conseil Municipal dans sa séance du 16 mars 2017 a retenu l'équipe composée de : ARCASA SARL (GOUVIEUX - 60), mandataire architecte, Etienne PONCELET (LILLE - 59) architecte labellisé "Monuments Historiques, IPH (HARLY - 02) bureau d'études et Philippe VOTRUBA (PARIS - 75) économiste.

L'année 2017 a été consacrée à une partie des études complémentaires et à l'établissement des avant projets sommaire et détaillé. L'équipe particulièrement compétente s'est rendue à plusieurs reprises sur le site, a effectué des relevés destinés à savoir ce qui devait impérativement être préservé au titre des Monuments Historiques. Elle a ensuite présenté son projet et chiffré son coût.

Ce montant estimé est particulièrement important et s'élève aujourd'hui à plus de 11 millions d'euros TTC.

Dans le cadre du montage financier de ce très lourd dossier d'investissement, nous avons pris l'attache préalable de la Banque des Territoires. Celle-ci est prête à nous consentir un prêt de 5 millions d'euros remboursable en 20 ans, ceci compte-tenu de notre situation financière saine et de notre capacité d'autofinancement. D'autre part, nous avons sollicité des subventions auprès de l'Etat par l'intermédiaire de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) "Hauts-de-France" mais aussi de l'Europe, de la Région "Hauts-de-France" et du Conseil Départemental de l'Oise.

Toutefois, l'Europe, la Région "Hauts-de-France" et le Conseil Départemental de l'Oise conditionnent leurs éventuelles attributions de subventions à l'intervention financière de l'Etat via la DRAC "Hauts-de-France". C'est pourquoi s'est tenue en Mairie de LIANCOURT, une réunion de

présentation de notre projet devant la Directrice Régionale des Affaires Culturelles "Hauts-de-France", ceci une fois n'est pas coutume, avec l'appui de l'ABF, Jean Lucien GUENOUN.

La DRAC "Hauts-de-France" nous a clairement indiqué que l'ensemble des crédits qui lui était attribué pour 2018 et 2019 avait déjà été engagé sur des opérations concernant le département du Nord et qu'en conséquence notre opération ne pourrait pas être financée avant 2020 ou 2021. La DRAC "Hauts-de-France" nous a conseillé de renouveler notre demande

La municipalité aura en 2020 à se positionner définitivement sur le programme d'aménagement proposé par OISE HABITAT et l'équipe de Maîtrise d'œuvre afin de vérifier la fonctionnalité des lieux destinés à accueillir le public, les employés et les élus d'une ville moderne, dynamique et en développement.

Puisque l'Etat demande aux collectivités locales, dans le contexte de la pandémie, de relancer leurs investissements en les encourageant à recourir à l'emprunt, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de saisir cette opportunité et donc de solliciter une nouvelle fois l'Etat via ses services culturels pour obtenir cette subvention de la DRAC "Hauts de France", indispensable à l'aboutissement de ce dossier.

Une fois cette subvention attribuée nous lancerons une étude financière auprès du cabinet Michel KLOPFER, afin d'examiner plusieurs hypothèses financières de manière à ne pas nous interdire la réalisation d'autres investissements sur la commune durant les travaux de rénovation des Communs du château du Duc de La Rochefoucauld et à en assurer leur financement.

Monsieur le Maire proposera ensuite aux membres du Conseil Municipal de présenter l'ensemble du dossier à la population liancourtoise via Liancourt magazine et le site internet de la ville et de l'inviter à donner son avis sur le projet de sauvegarde de ce dernier témoignage du passé historique glorieux de notre cité qui constituera une fois rénové, un facteur d'attractivité indispensable à la redynamisation du centre-ville.

Il restera ensuite pour achever cette rénovation des Communs du Château de La Rochefoucauld à travailler sur l'aile "Nord" et sa destination future, la cour et les abords du bâtiment.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que ce projet est majeur pour l'avenir de notre commune, son attractivité et l'entrée de son centre-ville.

- Aménagement du secteur ZD/b - Construction du Pôle Santé de la Vallée Dorée

Cette maison pluridisciplinaire de santé sera implantée dans le quartier Politique de la Ville "Les Abords du Parc", 30 rue Victor Hugo, à proximité immédiate de la Résidence "Camille Desmoulins". Elle sera financée par la CCLVD suite au transfert de la compétence "Santé de proximité" des communes vers l'intercommunalité, sur un terrain cédé prochainement pour 1 € symbolique par la commune de Liancourt à la CCLVD.

L'Agence Régionale de Santé (ARS) des "Hauts-de-France" a donné un accord de principe à sa réalisation et est satisfaite qu'elle soit implantée dans le quartier "Politique de la Ville", ceci conformément au "Contrat de Ville 2015-2020" signé avec l'Etat.

Le projet médical lié au Pôle Santé de la Vallée Dorée est porté par le Docteur José CUCHEVAL que Monsieur le Maire remercie pour son implication personnelle. Celui-ci s'est associé la participation d'une équipe pluridisciplinaire de professionnels de santé implantés sur le territoire

de la CCLVD pour finaliser le projet médical. Dans ce cadre, ces professionnels de santé ont également décidé de créer une Communauté Territoriale de Professionnels de Santé (CTPS) pour travailler autour de ce Pôle Santé sans avoir la nécessité de s'y implanter et donc de rester domiciliés dans leurs locaux actuels.

Ces réalisations permettront :

- De proposer un travail en réseau sécurisé avec l'ensemble des professionnels de santé du territoire. En effet il n'est pas question de tout rassembler à LIANCOURT mais de permettre à tous les professionnels du territoire de pouvoir s'appuyer et bénéficier des compétences locales et des connaissances de chacun.
- D'attirer de jeunes médecins généralistes qui souvent souhaitent travailler avec de nouvelles méthodes organisationnelles leur permettant d'avoir une vie familiale équilibrée. Pour ce faire, le Docteur José CUCHEVAL a accepté de devenir Maître de stage et d'accueillir des étudiants en médecine durant leur cursus universitaire.
- D'utiliser autant que faire se peut, les technologies modernes. Le Très Haut Débit arrivé sur le territoire de la CCLVD en 2018 et 2019 le permettra, notamment en matière de dépistage spécialisé (cancer de la peau) et de télémédecine.
- De lancer des programmes de santé publique en direction de la population des dix communes membres de la CCLVD.

Les surfaces nécessaires au bon fonctionnement de ce futur équipement ont été évaluées à 400 m², sur la base d'un coût de 2 500 €/m², soit à 1 000 000 € HT auquel doivent être ajoutés les travaux de VRD pour 450 000 € HT.

Le Président de la CCLVD a sollicité la municipalité pour prendre en charge ce dossier ô combien important pour la commune de LIANCOURT mais aussi pour le territoire intercommunal.

La désignation du Maître d'œuvre a fait l'objet d'une mise en concurrence au quatrième trimestre 2018, l'attributaire du marché est le cabinet ARCASA (Gouvieux - 60). La demande de permis de construire est actuellement en cours d'instruction et les dossiers de demande de subventions ont été déposés auprès de l'Etat, du Conseil régional "Hauts de France" et du Conseil Départemental de l'Oise. Les appels d'offres travaux seront lancés si possible avant la fin 2020 de manière à permettre un commencement des travaux de construction au premier trimestre 2021. L'ouverture au public est quant à elle prévue au premier semestre 2022.

- Impact financier sur le Budget Primitif 2020

Les principaux impacts financiers liés à la Zone d'Aménagement Concerté "Les Abords du Parc" sur le Budget Primitif 2020 - Opération d'investissement n° 11, se limiteront à la participation annuelle communale, c'est-à-dire 70 000 € à l'article 238 "Avances versées sur les commandes d'immobilisations corporelles" et à 600 000 € à l'article 2313 "Construction".

L'opération d'investissement n° 38 créée en 2015 pour permettre la rénovation de l'aile "Est" des Communs du château du Duc de La Rochefoucauld sera en 2020 uniquement alimentée par les reports 2019 nécessaires pour financer les études complémentaires prescrites par l'Architecte des Bâtiments de France et les honoraires de l'équipe de Maîtrise d'œuvre et de la Maîtrise d'ouvrage déléguée.

Opération "Redynamisation du centre-ville"

Le but de cette opération est de restructurer, moderniser et revitaliser le centre-ville de la commune et notamment son hypercentre par le biais d'une Opération d'Aménagement nommée "Redynamisation du centre-ville". Cette opération de reconquête du cœur de ville fixera l'image du centre de LIANCOURT pour les 30 à 40 prochaines années. Elle a été retenue par le Conseil Régional "Hauts de France" dans le cadre d'un appel à projets destiné aux communes de moins de 20 000 habitants et qui se veut être l'équivalent du dispositif national "Opération Cœur de Ville".

Le Conseil Régional "Hauts de France" pourrait apporter à la commune une subvention à hauteur de 3 millions d'euros sur trois ans sous réserve que celle-ci s'engage à ne pas installer de grandes surfaces commerciales en périphérie du centre-ville.

D'autre part, l'Etat par le biais du Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et les Commerces (FISAC) pourrait également soutenir notre action.

- Requalification de la place de La Rochefoucauld et de ses abords

Le Conseil Municipal du 8 juin 2016 a désigné OISE HABITAT pour assurer la Maîtrise d'ouvrage déléguée de ce chantier capital pour l'avenir de l'hypercentre.

Après avoir envisagé de requalifier l'ensemble de la place de La Rochefoucauld en une seule étape, la municipalité a décidé en 2019 de travailler en priorité sur la requalification de la partie "Nord" de la place de La Rochefoucauld, ceci afin de la rendre plus attractive et conviviale, notamment pour les piétons.

La rénovation de la statue du Duc de La Rochefoucauld avec remise en état du bassin et des fontaines, son éclairage nocturne tout comme l'installation de mobilier urbain participeront à l'amélioration de la convivialité sur cette placette historique. Cette convivialité pourra encore être renforcée par l'installation de terrasses pour les commerces de type "brasserie ou restauration", ainsi que par la sécurisation et le traitement de l'espace rendu aux adeptes des centres-villes.

Pour ce faire, il est nécessaire d'avoir recours à un cabinet spécialisé dans les voies et réseaux divers associé à un urbaniste. C'est cette équipe que nous nous attacherons à constituer en 2020 afin de pouvoir présenter un projet d'aménagement de la partie "Nord" de la place de La Rochefoucauld aux Liancourtois et à l'Architecte des Bâtiments de France (ABF), si possible avant la fin de l'année ou plus probablement au premier semestre 2021.

Seuls des travaux d'études seront à prévoir dans le cadre du Budget Primitif 2020.

- Rénovation de l'immeuble communal situé à l'angle des rues de l'Ecole des Arts et Métiers et Jules Michelet

Le Conseil Municipal du 16 décembre 2016 a désigné OISE HABITAT pour assurer la Maîtrise d'ouvrage déléguée du chantier de rénovation de deux propriétés communales hébergeant des cellules commerciales. La première se situe à l'angle de la place de La Rochefoucauld et de la rue Roger Duplessis, la seconde à l'angle des rues de l'Ecole des Arts et Métiers et Jules Michelet.

La municipalité a souhaité accorder une priorité à la rénovation de l'immeuble situé à l'angle des rues Jules Michelet et de l'Ecole des Arts et Métiers. Ce bâtiment, en très mauvais état car jamais entretenu par son précédent propriétaire, doit être traité en urgence. Il héberge actuellement 3 cellules commerciales : la Maison du Kébab et deux locaux inoccupés ainsi que plusieurs logements vides.

Le but de cette rénovation est de conserver l'architecture existante du bâtiment, d'installer en rez-de-chaussée des locaux d'activités répondant aux normes en vigueur notamment en termes d'accessibilité aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR) et d'aménager au-dessus de ces commerces des logements de standing. Les appartements et les locaux d'activités seront ensuite vendus après l'établissement d'un règlement de copropriété. La commune de GOUVIEUX a réalisé avec OISE HABITAT plusieurs opérations de ce type qui se sont avérées être très positives pour le fonctionnement du centre-ville.

Toutefois, avant de parvenir à cette étape, les années 2017, 2018 et 2019 ont été consacrées à des rencontres, des visites sur place et des réunions de travail avec l'Architecte des Bâtiments de France, Jean Lucien GUENOUN, ceci dans le but d'obtenir son avis sur le devenir de cette propriété et la façon de la rénover. Celui-ci nous a finalement fait savoir qu'il refuserait toute démolition de l'immeuble que celle-ci soit totale ou partielle.

L'année 2020 sera consacrée à l'élaboration de l'avant-projet sommaire (APS), puis de l'avant-projet détaillé (APD) avec le cabinet d'architectes retenu après mise en concurrence, à savoir le cabinet VERCOUTERE-PROVOST Corinne (NOYON - 60). Viendra ensuite le temps du dépôt de permis de construire (PC) qui sera notamment soumis à avis et approbation de l'ABF.

Le démarrage des travaux ne pourra intervenir qu'après avoir assuré le relogement provisoire du commerce "La Maison du Kebab" dans une des propriétés communales vacantes.

Le report des crédits non utilisés en 2019 sur l'opération d'investissement n° 27 qui sera rebaptisée - Opération "Redynamisation du centre-ville" devrait être suffisant pour financer les actions à mener en 2020 sur ce dossier.

Aménagement de la propriété 17 rue de l'école des Arts et Métiers

Cette propriété hébergeait, avant qu'elle ne soit acquise par la commune de LIANCOURT, l'étude de Maître DESFOSSE, Notaire et avant lui, le domicile et l'étude de Maître CURIEN également Notaire. Cette propriété bâtie, cadastrée section AL n° 4, 50 et 10, s'étend sur une surface de 3 164 m² et abrite une maison de Maître construite en pierres de taille provenant de la région. Cette habitation que l'on peut qualifier de remarquable mérite d'être conservée et rénovée, c'est pourquoi la municipalité a sollicité OISE HABITAT pour qu'une étude de transformation de ces locaux d'activités en logements soit réalisée.

OISE HABITAT a missionné le cabinet d'architecture Xavier SIMONNEAUX (AGNETZ - 60) qui a fourni en 2018 plusieurs esquisses. Celles-ci ont été analysées en réunion de travail avec OISE HABITAT. Les esquisses prévoyant une densité de logements ou de maisons trop importante ont été rejetées.

En effet, la volonté de la municipalité est de réaliser dans cette propriété et notamment au sein de l'immeuble, des logements de caractère destinés dans quelques années à être vendus à leurs locataires si ceux-ci se montrent intéressés. Le caractère et la volumétrie du bâtiment seront conservés.

La municipalité souhaite également conserver la possibilité d'élargir la rue du Vieux Château jusqu'à son intersection avec le sentier du Clos Marie Bellet, c'est pourquoi le choix définitif s'est porté sur l'aménagement d'une partie de la propriété et la réalisation de 5 logements intermédiaires financés par un prêt locatif social (PLS).

Pour réaliser cette opération, la commune a décidé de céder pour 1 € symbolique une partie de la propriété à OISE HABITAT lors du Conseil Municipal du 28 février 2019, la vente a été réalisée le 7 février 2020 par l'étude notariale ANTY-CAJET.

Les études nécessaires à l'accomplissement des travaux ont été diligentées au premier semestre 2019 et le permis de construire a été délivré le 12 mars 2019. OISE HABITAT a ensuite déposé son dossier de financement auprès des services de l'Etat dans le cadre de sa programmation 2020.

Les travaux pourront ainsi débuter au second semestre 2020 pour s'achever au troisième trimestre 2021.

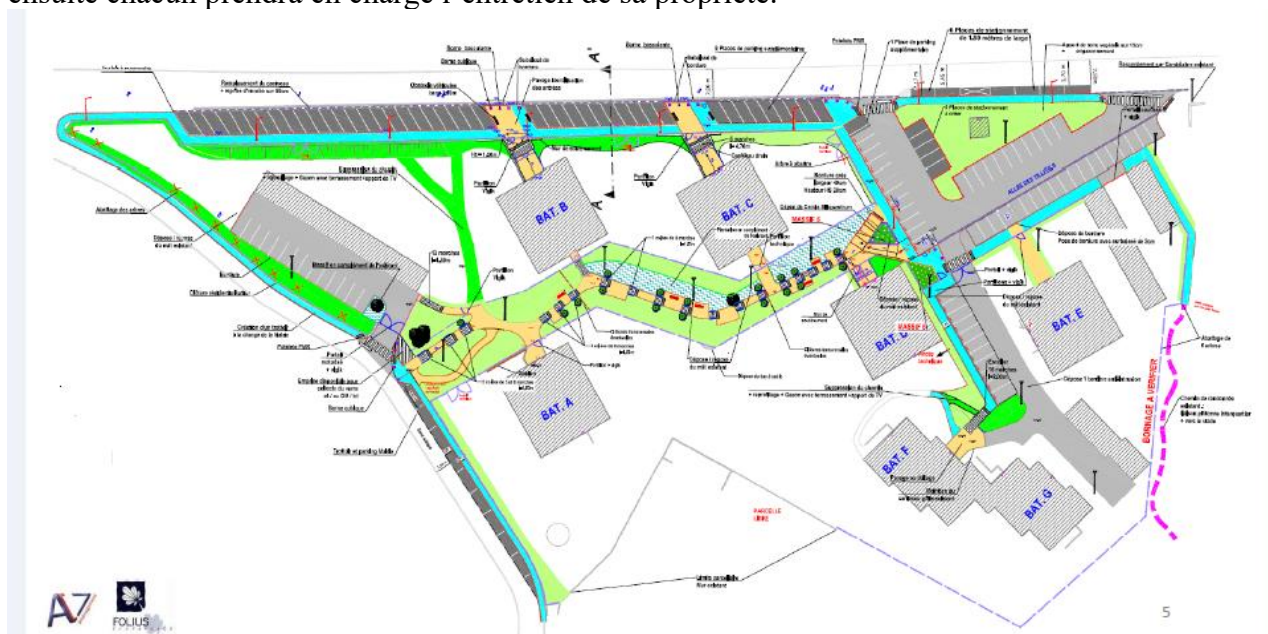
Requalification de la "Cavée des Etalons"

Dans l'intérêt des habitants de ce quartier situé sur les hauteurs de LIANCOURT, il était devenu indispensable d'intervenir sur ce site propriété de l'Entreprise Sociale de l'Habitat (ESH) Clésence, tant les désordres étaient nombreux en termes d'assainissement pluvial, de voirie et autres réseaux notamment celui d'éclairage public.

Pour mener à bien ces travaux qui étaient de la responsabilité de l'ESH Clésence mais que celle-ci n'a jamais acceptée de réaliser seule, la municipalité de LIANCOURT et la Communauté de Communes du Liancourtois - La Vallée Dorée (CCLVD) ont eu la sagesse de se mettre autour de la table avec ce bailleur social et de le contraindre à engager, à leurs côtés, des travaux importants sur son patrimoine devenu obsolète, afin que la "Cavée des Etalons" devienne un quartier où les habitants viennent habiter par choix et non par obligation.

Ce vaste chantier a débuté au mois de mars 2018 et s'est terminé au second semestre 2019.

L'année 2020 sera consacrée à l'établissement des actes de rétrocession puis à leur signature, ensuite chacun prendra en charge l'entretien de sa propriété.



Par ailleurs, depuis 2019, l'ESH Clésence a engagé un vaste programme de réhabilitation des logements de la "Cavée des Etalons" dans l'intérêt des habitants du quartier.

Amélioration des performances énergétiques et restructuration du foyer CDC Habitat - Adoma

Les travaux en cours de réalisation portent essentiellement sur la réfection de l'enveloppe externe du bâtiment et sont destinés à améliorer ses performances énergétiques, ces travaux sont accompagnés d'une restructuration du foyer.

Ces travaux réalisés par l'ESH CDC Habitat - Adoma, propriétaire des lieux et spécialisée dans l'accueil des migrants et des personnes très défavorisées sont conséquents. En effet, la partie du foyer aujourd'hui occupée par des chambres individuelles sera transformée en résidence sociale, composée de petits appartements et en pension de famille. Ceci aura pour effet de réduire la capacité d'accueil du foyer.

La partie du foyer hébergeant le Centre d'Accueil des Demandeurs d'Asile (CADA), ne sera structurellement pas modifiée, l'Etat n'ayant pas accepté la diminution de la capacité d'accueil sollicitée par la commune lors de la mise en place du "Contrat de ville 2015-2020".

Ces travaux ont débuté en mars 2019 et sont pris totalement en charge par l'ESH CDC Habitat - Adoma conformément aux engagements pris lors de la signature du "Contrat de ville 2015-2020". Toutefois CDC Habitat - Adoma sollicite la commune pour garantir les emprunts qui ont été réalisés pour financer cette opération, le Conseil Municipal aura prochainement à se positionner sur ce point.

Il est à noter que curieusement, l'ABF n'a émis aucune prescription particulière à réaliser sur le bâtiment lors de l'instruction du permis de construire, allant même à indiquer que celui-ci n'était pas en covisibilité avec les Communs du Château du Duc de La Rochefoucauld. C'est ainsi que le permis de construire a été délivré au nom du Préfet de l'Oise sans consultation de la commune.

Démolition de la Résidence "La Tour" propriété de l'ESH Clésence

L'année 2019 a été consacrée à convaincre l'ESH Clésence de l'utilité de déconstruire cet édifice construit en 1972 et devenu vétuste, sur lequel aucune rénovation d'importance n'avait été réalisée.

Mickaël CHEVRIER, Sous-Préfet de CLERMONT, a eu un rôle déterminant aux côtés de la commune pour imposer à l'ESH Clésence la déconstruction de la Résidence "La Tour". Les 50 logements supprimés dans ce cadre seront compensés par la construction de 30 logements sur un terrain qui sera mis à la disposition du bailleur par la commune.

Dès le début du quatrième trimestre 2019, les appartements qui se libéraient à la Résidence "La Tour" n'ont pas été remis en location, montrant ainsi la volonté de l'ESH de mener à terme cette déconstruction.

Les années 2020 et 2021 seront consacrées au relogement par l'ESH Clésence, des familles actuellement logées dans cet immeuble.

Les études nécessaires aux travaux de déconstruction seront également engagées en 2020 et nous pouvons raisonnablement espérer que cette déconstruction débute fin 2021 - début 2022.

Les commissions de "l'Urbanisme, de l'Environnement, du Logement et des Transports" et "Commerce, artisanat et marché" auront, d'ici à la fin du chantier de déconstruction, le temps de faire

des propositions d'utilisation de l'espace ainsi libéré, notamment la construction d'un marché artisanal couvert.

Des projets privés à soutenir et encadrer

➤ Projet Vinci immobilier

Ce projet vise à transformer l'ancienne quincaillerie DELACOTTE, l'ancienne agence immobilière "Immo 87" et les terrains libres du secteur en un vaste projet immobilier en accession à la propriété portant sur la construction d'environ 70 logements.

La commune a imposé que le linéaire constituant le rez-de-chaussée de l'immeuble situé rue Victor Hugo soit réservé aux activités commerciales ou artisanales, ceci dans le cadre de la "Redynamisation du centre-ville".

➤ Projet Jean-Paul ORESTE

Ce projet prévoit la construction de 11 maisons individuelles et d'un immeuble de 4 appartements sur un terrain privé de 2 919 m² appartenant à Monsieur FERNANDEZ et situé impasse de la Petite Futaie et sur un terrain d'environ 300 m² appartenant à la commune.

VOIRIE, EQUIPEMENTS PUBLICS ET SECURITE

Aménagement de la rue Jean Racine

Cet aménagement est réalisé à la demande des propriétaires et locataires de la rue Jean Racine et s'inscrit dans la suite logique des travaux réalisés sur le site de la "Cavée des Etalons". Le lotissement dit de "La Faïence", date des années 1970 et les voies et réseaux divers qui le traversent, nécessitent pour le moins quelques travaux de remise en état, voire de réaménagement comme la rue Jean Racine qui est de loin la plus détériorée car assez pentue. Ceux-ci seront entrepris au fil des années.

Les travaux ont débuté en janvier 2020. Leur coût est de 285 000 € TTC.

Pour les entreprendre, la commune a sollicité et obtenu une subvention du Conseil Départemental de l'Oise à hauteur de 39 450 € et de l'Etat à hauteur de 67 500 €.

La CCLVD a également effectué des travaux de remise en état du réseau d'assainissement eaux usées et eaux pluviales et a procédé au changement de tous les raccordements au réseau d'adduction d'eau potable.

Ce chantier a été préfinancé par la commune et la CCLVD nous remboursera le montant des travaux la concernant.

Réfection du parking avenue Général de Gaulle

Les travaux de réhabilitation du parking situé avenue du Général de Gaulle, près de la résidence "Le Parc" et du city-stade se sont déroulés entre le 17 février et le 15 juin 2020.

Le coût de ce chantier s'élève à 64 653 € TTC et la commune a obtenu des subventions à hauteur de 21 252 € de la part de l'Etat et de 12 750 € de la part du Conseil Départemental de l'Oise.

La réfection de ce parking marque la fin de la requalification d'une zone méritant une réhabilitation. Ainsi, les terrains de tennis et le club house inutilisés et dégradés ont fait place au city-stade et aux locaux de l'S.Pass'Jeunes, qui constituent désormais un espace consacré à la jeunesse liancourtoise.

Aménagement de l'avenue du Général de Gaulle et de la place du Chanoine Snejdareck

Le début de l'année 2020 a été consacré au recrutement d'une équipe composée d'un bureau d'études spécialisé dans les voies et réseaux divers et d'un cabinet d'urbanisme. Les cabinets SECT-VRD (PONTPOINT - 60) et GP Architectes (LA CHAPELLE EN SERVAL - 60) ont été retenus après mise en concurrence. Le choix de l'équipe a été assuré par la commune et la CCLVD puisque ce vaste chantier sera commun aux deux collectivités.

En effet, de son côté, la CCLVD réalisera des travaux sur ses réseaux d'adduction d'eau potable et d'assainissement eaux usées et eau potable, ainsi qu'un premier tronçon de piste cyclable.

La commune aura également dans le cadre de ce chantier à mettre en place un traitement écologique des eaux pluviales, celui-ci sera aidé financièrement par la CCLVD, voire par l'Agence de l'eau.

Le second semestre 2020 sera consacré à définir la nature des travaux à réaliser afin d'aménager un parvis fonctionnel devant l'église Saint Martin, d'organiser le stationnement des véhicules et de sécuriser le groupe scolaire Jean Macé (écoles élémentaire et maternelle) ainsi que le collège La Rochefoucauld.

Nous souhaitons aboutir à un projet définitif pour le début du quatrième trimestre 2020 et solliciter l'Etat et le Conseil Départemental de l'Oise dans le cadre de leur programmation 2021 en direction de l'aide aux communes.

Si les subventions attendues sont au rendez-vous, ces travaux pourraient être engagés en 2021.

Développement du dispositif de vidéoprotection

Dès le mois d'avril 2019, une première étude d'opportunité a été diligentée afin de mettre en place un dispositif de vidéoprotection sur l'ensemble de la commune. Celle-ci a permis d'évaluer le nombre de caméras à mettre en place, les lieux où elles seraient implantées et d'avoir une estimation du coût du dispositif afin de déposer des demandes de subvention auprès de l'Etat et du Conseil Départemental de l'Oise.

Ces travaux ont été présentés à la brigade de Gendarmerie de Liancourt qui a pu les amender et les compléter. C'est ainsi que la demande principale formulée par les gendarmes consistait à pouvoir surveiller toutes les entrées et sorties de la ville, de jour comme de nuit.

La Municipalité a souhaité, à travers ce dispositif, optimiser son ancien dispositif de vidéoprotection qui était essentiellement destiné à la sécurisation de bâtiments publics et l'étendre à la sécurisation des entrées d'agglomération, de plusieurs quartiers à forte concentration humaine, au centre-ville, mais également aux complexes sportifs et éducatifs.

La commune a ainsi installé dans le cadre de la phase 1 du dispositif, 6 caméras dites d'immatriculation, aux différentes entrées de ville en décembre 2019.

Afin d'aborder la phase 2 de cette opération, la Municipalité a souhaité être accompagnée d'un Assistant à maître d'ouvrage (AMO). Après mise en concurrence, le Cabinet Ateka Ingénierie (BEAUVAIS - 60) a été désigné.

Un appel d'offres concernant l'installation de caméras, la transmission et le stockage des images mais également la maintenance du dispositif a été lancé en janvier 2020 et après analyse des offres, la société NTI Solutions (BEAUVAIS - 60) a été retenue. L'ordre de service sera prochainement donné.

Les travaux de raccordement électrique seront assurés par SAROUILLE SAS (LIANCOURT - 60), sous contrôle de notre AMO.

Le coût de cette opération avait été inscrit au budget 2019 dans le cadre de l'opération d'investissement n° 42 et les crédits non utilisés seront reportés au budget 2020.

Le Sénateur et Conseiller Départemental du canton de CLERMONT, Edouard COURTIAL m'a fait savoir fin mai 2019 qu'une subvention de 136 000 € serait accordée à la commune pour cette réalisation. L'Etat ne nous a pas encore fait savoir si ce dispositif aurait ses faveurs dans le cadre de la DETR, du DSIL ou encore du FIPD.

L'année 2020 verra donc la mise en place de la phase 2 de la vidéoprotection avec l'installation de 3 caméras dites d'immatriculation, supplémentaires, 33 caméras d'ambiance et le changement de 41 caméras existantes soit un total de 83 caméras IP.

Les enregistrements seront conservés 30 jours, le matériel de stockage des images sera installé dans les locaux de la Police Municipale. Les déclarations en Préfecture ont été effectuées par l'AMO. Lorsque le SMOTHD aura obtenu les autorisations nécessaires du Ministère de l'Intérieur pour visionner les images en provenance des communes, Monsieur le Maire proposera aux membres du Conseil Municipal d'adhérer à la plateforme départementale de vidéoprotection.

Installation de défibrillateurs dans les bâtiments publics

Afin d'assurer la sécurité des usagers et répondre aux nouvelles obligations légales des communes, 6 défibrillateurs ont été installés au 1^{er} trimestre 2020 dans les établissements recevant du public (ERP) les plus importants en nombre de personnes pouvant être accueillies :

- Stade Municipal René Naudot
- Salle des sports Guy Lejeune
- Restaurant scolaire
- Ecole élémentaire Jean Macé
- Ecole élémentaire Albert Camus
- Centre culturel Alexandre Urbain

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de poursuivre l'installation de ce type d'équipement dans d'autres ERP de la commune et d'inscrire pour ce faire un crédit de 10 000 € au budget 2020.

ENVIRONNEMENT, ECOLOGIE ET CADRE DE VIE

Gestion de la "Zone humide" de la vallée de la Brèche

Le Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Brèche (SMBVB) auquel adhère la CCLVD, s'est engagé dans un "Contrat de Territoire Eau et Climat" sur la période 2020-2025.

Dans le cadre de ce contrat les communes de BAILLEVAL, BREUIL LE SEC, BREUIL LE VERT, LIANCOURT et RANTIGNY ont souhaité se grouper pour réaliser une étude sur les "Zones humides" de leur territoire dont la coordination sera assurée par le SMBVB. Une convention a été établie entre les cinq communes et le SMBVB, celle-ci a été adoptée à l'unanimité lors du Conseil Municipal du 19 décembre 2019.

Le coût de cette étude est estimé à 155 000 € HT, l'Agence de l'eau Seine-Normandie la subventionne à hauteur de 80 %. La participation de chaque commune est définie en fonction de la superficie de la "Zone humide" communale.

Pour la commune de LIANCOURT, il y aura lieu d'inscrire au Budget 2020 la somme de 5 437,44 € HT soit 6 524,93 € TTC.

Les objectifs de cette étude sont les suivants :

- Améliorer la connaissance écologique en termes d'espèces et d'habitats
- Définir les travaux de restauration et d'entretien d'urgence à mettre en place
- Proposer des scénarii de restauration en cohérence avec l'intérêt écologique des sites (reboisement partiel, restauration et aménagement de la "Zone humide",
- Proposer des actions permettant de restaurer et préserver les différentes fonctions des "Zones humides" : hydrologie, épuration et biodiversité
- Définir un programme d'entretien pluriannuel en fonction des enjeux des sites via une gestion du Conservatoire d'Espaces Naturels de Picardie

Le grand marais de LIANCOURT d'une surface de 91 ha sera donc investigué. Ce territoire reste globalement très contraint par l'urbanisation. Le boisement est également caractérisé par une forte activité de chasse.

Sur le site du grand marais, les parcelles en propriété communale représentent une surface de 13 ha environ et sont disparates et parfois non contiguës. Les papillons, les orthoptères, les mollusques, les batraciens, et dans une moindre mesure les fauvettes aquatiques et les mammifères de zones humides tels que le campagnol amphibie et la musaraigne aquatique, peuvent trouver en ces lieux un refuge au sein d'une vallée largement vouée à la culture de peupliers.

AFFAIRES SCOLAIRES, PETITE ENFANCE, ENFANCE ET JEUNESSE

Extension modernisation du restaurant scolaire

Le restaurant scolaire, construit dans le parc de l'hôtel de ville, a ouvert ses portes lors de la rentrée scolaire 1994-1995. Sa vocation, à l'époque, était d'accueillir les élèves des écoles élémentaires de la ville.

En septembre 2010, le restaurant scolaire a été ouvert aux élèves des écoles maternelles Albert Camus et Jean Macé dont les deux parents travaillent ou dont le seul parent travaille, dans le cas des familles monoparentales.

Malgré cette restriction, le nombre d'enfants des écoles maternelles fréquentant la structure était en constante augmentation et les capacités d'accueil et de production du restaurant scolaire ne permettaient plus de répondre parfaitement à la demande.

La municipalité a donc engagé une réflexion afin d'agrandir le restaurant scolaire en créant notamment une salle spécifique d'environ 150 places pour l'accueil des enfants scolarisés en maternelle et en augmentant la capacité de production de la cuisine qui était limitée à 250 repas par jour.

Le cabinet d'architecture Xavier SIMONNEAUX (AGNETZ-60) a assuré la Maîtrise d'œuvre de l'opération. Celui-ci s'est associé en sous-traitance à un architecte paysagiste, le cabinet EPIGEIOS (SENLIS-60).

Les travaux ont été réalisés en site occupé, ce qui les a rendus plus difficiles et délicats.

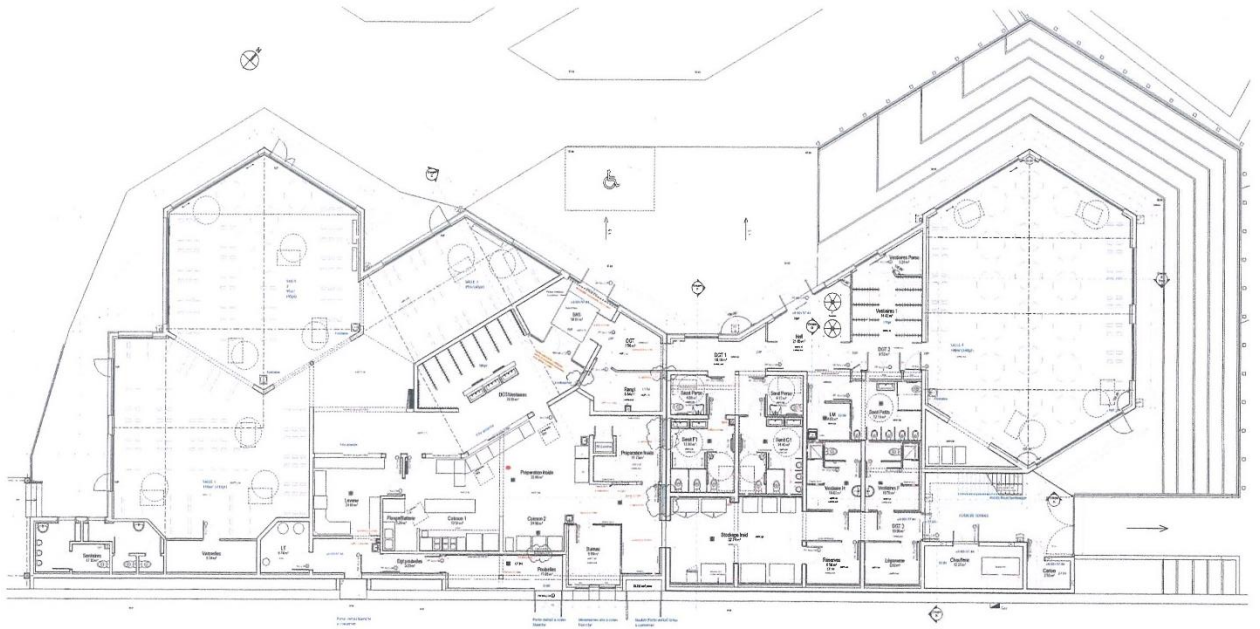
La municipalité a profité de ce chantier pour reconfigurer le parc de l'hôtel de ville aux abords du restaurant scolaire et notamment traiter les eaux pluviales de manière écologique.

Le chantier a effectivement débuté en septembre 2018 et devrait s'achever prochainement avec la mise en place de plantes aquatiques dans un des bassins de rétention des eaux pluviales.

Le coût de l'ensemble de ces travaux est de l'ordre de 2 300 000 € TTC.

La commune a été subventionnée par le Conseil Départemental de l'Oise à hauteur de 540 000 € et par l'Etat à hauteur de 76 500 €.

Toutefois il conviendra d'ajouter au Budget Primitif 2020 article 2188 de l'opération d'investissement n° 40, la somme de 30 000 € correspondant à la décoration des deux salles de restauration.



ACTIVITES SPORTIVES, CULTURELLES ET ASSOCIATIVES, ANIMATION DE LA CITE

Soutien au tissu associatif

Malgré les contextes sanitaire et financier particulièrement délicats et difficiles auxquels la commune est confrontée, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de maintenir à la même hauteur qu'en 2019 les subventions accordées aux associations liancourtoises ou œuvrant sur notre territoire. Le soutien au tissu associatif, créateur de lien social, est plus que jamais nécessaire dans nos sociétés où l'individualisme prend chaque jour une place de plus en plus importante.

Mise en place d'un référent associatif

Désigné au sein du Conseil Municipal, sa mission sera d'aider à la création de nouvelles associations et au montage de projets.

SOLIDARITE

Soutien aux personnes exclues des nouvelles technologies

Avec l'arrivée de la fibre optique devant l'habitation de tous les Liancourtois, chacun a maintenant accès à un débit largement supérieur à 100 Mbit/s, c'est ce que l'on appelle le Très Haut Débit (THD) et peut donc utiliser internet, la télévision par internet y compris en 4K, la téléphonie, les téléchargements de films, de musique, etc...

Au premier janvier 2022, les accès aux services publics devront se faire de manière dématérialisée, via internet. A terme, chacun d'entre nous disposera d'une carte d'identité électronique.

Toutefois en France, plus de 13 millions d'habitants sur les 66 millions que compte notre pays, soit près de 20 % de la population, n'utilisent pas, par peur, méconnaissance ou encore faute de moyens matériels, les nouvelles technologies. C'est ce qu'on appelle "l'illectronisme" contre lequel nous devons lutter, notre pays est très en retard sur ce sujet par rapport aux autres pays européens.

C'est pourquoi Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de mettre en place au niveau de la médiathèque Lucien Charton des sessions de formation gratuites destinées aux Liancourtois qui le souhaitent pour les initier à l'utilisation basique de ces nouvelles technologies afin qu'ils puissent déclarer leurs impôts en ligne, réserver des billets de train ou d'avion, consulter le site internet de la ville de Liancourt, etc ...

La crise sanitaire que nous traversons actuellement nous montre combien la maîtrise de ces nouvelles technologies est indispensable (télétravail, enseignement à distance, relation sociale virtuelle, accès à la connaissance, ...).

Pour mettre en place cette action, l'achat de quelques ordinateurs est indispensable et des crédits à hauteur de 10 000 € seront inscrits à cet effet au Budget 2020.

INFORMATION, COMMUNICATION ET RELATION CITOYENNE

Un site internet dynamique et ouvert à la relation citoyenne

Le site internet de la ville de LIANCOURT est en ligne et accessible depuis le 28 février 2019. Ce site est dynamique et les informations qu'il contient, évoluent au fil du temps, chacun a pu le consulter pour connaître les spectacles proposés au Centre Culturel Alexandre Urbain, les travaux en cours et les éventuelles modifications d'itinéraires, les menus du restaurant scolaire, ...

Ce site permet aux habitants de la commune d'avoir accès à différents formulaires pour accomplir des démarches administratives, aux dossiers d'inscription scolaire, ...

Il permet aussi de consulter les comptes-rendus de Conseil Municipal, les archives de Liancourt magazine, les photographies des principales manifestations locales et l'histoire de notre cité et du Duc de La Rochefoucauld, etc ...

Il permet sur inscription de recevoir la lettre électronique de la ville de LIANCOURT, d'organiser des sondages en ligne ou de remplir des questionnaires comme lors de la réservation des masques dans le cadre de la crise sanitaire.

Afin d'améliorer la relation citoyenne, le site peut aussi adresser des "SMS" à tous les Liancourtois qui ont indiqué leur numéro de portable afin de les avertir d'alertes diverses émanant de la Préfecture ou concernant les services municipaux.

Enfin, les Liancourtois peuvent utiliser ce site pour nous faire remonter des informations, des questions ou propositions, la seule obligation étant de décliner son identité et son adresse.

Durant la crise sanitaire que nous venons de traverser et qui n'est pas encore achevée, le site internet de la ville a joué un rôle particulièrement important auprès de la population. Sa fréquentation est de plus en plus importante et témoigne, si besoin en était, de la qualité de ce site régulièrement mis à jour.

L'année 2020 verra la mise en place de nouvelles fonctionnalités comme la prise de rendez-vous en ligne pour les passeports et cartes d'identité, la mise en ligne de documents d'urbanisme, ...

ENDETTEMENT, FISCALITE ET GESTION DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire propose cette année aux membres du Conseil Municipal de poursuivre la maîtrise de la fiscalité comme cela se fait depuis maintenant 32 ans et de maintenir la pression fiscale 2020 identique à celle de 2019.

Toutefois, Monsieur le Maire tient à rappeler que l'ensemble de la fiscalité économique a été transféré à la CCLVD au 1^{er} janvier 2018. La compensation versée chaque année à la commune a été calculée sur les bases fiscales de 2018 et n'est plus amenée à évoluer.

Il est important de souligner que l'endettement actuel de la commune est nul.

Monsieur le Maire propose également aux membres du Conseil Municipal de poursuivre l'effort d'investissement et pour se faire d'avoir recours à l'emprunt pour équilibrer, si nécessaire, la section d'investissement du Budget Primitif 2020.

A titre indicatif, l'inflation 2019 est de + 1,1 %.

Madame Cyrille CHEVALLIER fait part des inquiétudes du voisinage par rapport au projet Oreste, souhaite connaître la date de démarrage des travaux, les conditions d'accès au chantier.

Monsieur le Maire indique que ce projet est situé sur une propriété privée dont le terrain est urbanisable et rappelle que des garages à l'arrière de l'avenue Albert 1^{er} ont été construits.

Le permis de construire de base a été refusé car ENEDIS devait renforcer le réseau électrique et la commune de LIANCOURT a refusé de réaliser cette extension à court terme.

Monsieur Thierry BALLINER indique avoir eu quelques entrevues avec Monsieur FERNANDEZ dont le projet de départ était plus ambitieux. Ce quartier est un secteur calme de la ville, avec peu de circulation et une densité peu élevée.

Monsieur le Maire signale que la seule solution pour les riverains s'ils sont contre le projet est une action en justice.

Madame Ophélie VAN ELSUWE prend la parole en lisant un texte. Monsieur le Maire lui demande de fournir ce texte afin de l'inclure dans le compte-rendu. Ce document n'a pas été fourni par l'intéressée.

Monsieur Sébastien RABINEAU est surpris de l'intervention de Madame Ophélie VAN ELSUWE, notamment lorsqu'elle indique que les orientations budgétaires ont été établies sans concertation avec la population. Ce débat est ouvert deux mois après l'élection municipale dont le programme a été adopté par les Liancourtois.

Madame Ophélie VAN ELSUWE dit que le projet de 11 millions d'euros pour le simple déménagement de l'hôtel de ville lui paraît hors norme, qu'il y a d'autres choses à faire pour la ville et fait également mention de la déconstruction de la Tour Adoma et du problème d'artificialisation des sols.

Monsieur Yves NEMBRINI lui répond que la Tour Adoma n'existe pas et que cela se voit qu'elle n'habite pas LIANCOURT.

Madame Ophélie VAN ELSUWE indique également qu'il n'y a à LIANCOURT aucun accueil pour les associations sportives, culturelles, liées à l'enfance.

Monsieur Jean MARGET lui répond qu'elle critique le problème de gestion des eaux pluviales. Toutefois, toutes les nouvelles constructions prennent dorénavant en compte ces critères.

Quant au sujet de l'enfance, le discours a évolué. La commune a mis tous les moyens en œuvre notamment pendant la crise du Covid-19.

Pour les adolescents, il existe maintenant le City Stade, l'S.Pass'Jeunes, etc...

Il trouve étonnant la réaction de Madame Ophélie VAN ELSUWE quant au projet d'aménagement de la Mairie dans les Communs du Château, bâtiment reconnu par les Bâtiments de France.

Madame Valérie MENN prend la parole en indiquant que l'intervention de Madame Ophélie VAN ELSUWE est de mauvaise foi, tout comme sa campagne électorale.

Les 11 millions d'euros ne serviront pas à uniquement "déménager" l'Hôtel de Ville mais à restaurer une nouvelle aile des Communs du château du Duc de La Rochefoucauld. Elle fait également remarquer que, dans le parc de la Mairie, suite à l'extension du restaurant scolaire, la gestion des eaux pluviales a été réalisée en conformité avec les nouvelles normes.

Monsieur le Maire précise que le Département ne finance jamais la totalité des travaux, ce qui lui paraît tout à fait logique.

Madame Cyrille CHEVALLIER souhaite aborder le sujet de la "zone humide". Pourrait-il y avoir un parcours écologique et associer les écoles à ce projet ?

Après la déconstruction de La Tour, la municipalité en place souhaite installer un marché couvert. Serait-il possible d'envisager l'installation d'un kiosque pour les activités "théâtre" et "musique" ?

Quant au projet d'aménagement de la place de La Rochefoucauld, elle indique que des stagiaires de l'Ecole des Arts pourraient y être associés et qu'il faudrait également consulter la population afin de recueillir d'autres idées.

Après plusieurs interventions de Madame Ophélie VAN ELSUWE coupant la parole de manière intempestive, Monsieur le Maire indique que, conformément au règlement intérieur, il peut lui refuser de prendre la parole.

Madame Laëtitia ROULET préfère entendre le discours de Madame Cyrille CHEVALLIER qui est force de proposition d'amélioration pour la ville que celui de Madame Ophélie VAN ELSUWE qui n'est que critique.

Madame Ophélie VAN ELSUWE indique que l'aménagement des Communs du Château peut être éligible au Fonds d'Aide Européen. La commune peut recevoir plus de financement de l'Europe si ce bâtiment n'est pas destiné à devenir une mairie.

Elle souhaite y voir installer un lieu intercommunal culturel avec des salles de théâtre et 4 salles de cinéma qui serait entièrement financé.

Monsieur Sébastien RABINEAU est étonné de savoir qu'un cinéma de 4 salles pourrait fonctionner à LIANCOURT. Ce projet serait inédit notamment sans financement de la commune.

Il indique que Madame Ophélie VAN ELSUWE ne supporte pas la critique. Tous les projets sont menés par la commune, les études sont réalisées par la commune. Il s'agit là de la sauvegarde du patrimoine liancourtois.

Monsieur Loïc ABGRALL demande s'il a le droit de s'exprimer sans se faire insulter.

Monsieur le Maire lui répond positivement et lui fait remarquer qu'il n'y a eu aucune insulte. Chacun a le droit de s'exprimer mais sans couper la parole aux autres, ce qui n'a pas été le cas lors de ce débat.

Monsieur Jean MARGET indique que toutes les idées sont bonnes à prendre. Monsieur ABGRALL et Madame VAN ELSUWE peuvent apporter des choses.

Monsieur Didier DUCHAUSSOY précise qu'actuellement la Mairie n'est pas accessible aux Personnes à Mobilité Réduite, ce qui est le but dans le nouvel aménagement des Communs du Château.

Ont voté pour : MM. Roger MENN - Thierry BALLINER - Mme Laëtitia COQUELLE
M. Sébastien RABINEAU - Mme Valérie MENN - M. Yves NEMBRINI - Mme Adeline MESTRE
M. Michel BIRCK - Mme Mirjana JAKOVLJEVIC - M. Jean-Charles MAILLARD - Mme Chantal ROMO - MM. Didier DUCHAUSSOY - Jean MARGET - Mme Laurence GEFFROY - Anne THELOT - M. Xavier DARCHE - Mme Isabelle FRILLAY - M. Yannick OUTERLEYS
Mmes Christelle DELVAL - Laëtitia ROULET - Dorothée PIERARD - MM. Elie GIVELET
Christophe TETU.

Ont voté contre : Mmes Michèle PEREZ - Ophélie VAN ELSUWE - M. Loïc ABGRALL.

Se sont abstenus : Mme Cyrille CHEVALLIER - M. Salim BACHIR.

Conformément aux orientations budgétaires 2020, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de continuer à maîtriser en 2020 la pression fiscale et pour ce faire de reconduire en 2020 les taux 2019 :

Libellé	Taux de référence 2019	Taux proposé pour 2020
Taxe foncière sur les propriétés bâties	21.05 %	21.05 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	58.19 %	58.19 %

Les bases d'imposition 2020 ont été revalorisées de 0,9 % par rapport à celles de 2019 dans le cadre de la Loi de Finances pour 2020.

L'inflation 2019 s'élève, quant à elle, à 1,1 %.

Après en avoir délibéré, l'unanimité des membres du Conseil Municipal adopte lesdits taux.

Ont voté pour : MM. Roger MENN - Thierry BALLINER - Mme Laëtitia COQUELLE
M. Sébastien RABINEAU - Mme Valérie MENN - M. Yves NEMBRINI - Mme Adeline MESTRE
M. Michel BIRCK - Mme Mirjana JAKOVLJEVIC - M. Jean-Charles MAILLARD - Mme Chantal ROMO - MM. Didier DUCHAUSSOY - Jean MARGET - Mme Laurence GEFFROY - Anne THELOT - M. Xavier DARCHE - Mme Isabelle FRILLAY - M. Yannick OUTERLEYS
Mmes Christelle DELVAL - Laëtitia ROULET - Dorothée PIERARD - M. Elie GIVELET
Mme Cyrille CHEVALLIER - MM. Christophe TETU - Salim BACHIR.

Se sont abstenus : Mmes Michèle PEREZ - Ophélie VAN ELSUWE - M. Loïc ABGRALL.

VII - AMORTISSEMENT

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'amortir en un an le matériel de faible valeur énuméré ci-après :

2188 - Autres immobilisations corporelles

ANACR ASSOCIATION - 8.00 €

2 livres

ARMATI SOLDES LIVRES - 317.00 €

14 livres

BIBLIOTHEQUE POUR L'ECOLE - 363.31 €

27 livres

CULTURA - 452.83 €

32 livres

ENTRE LES LIGNES - 7 582.18 €

581 livres

LES AMIS DE L'HISTOIRE - 38.00 €

4 livres

LES INCORRUPTIBLES - 185.01 €

Sélection de 3 livres

MILAN EDITIONS - 495.85 €

56 livres

LIVRE ET PAPIER - 328.00 €

30 livres

MJS VIDEO - 2 944.29 €

57 DVD

EDITIONS LIBRA DIFFUSIO - 157.00 €

8 livres

SG PRESSE EDITIONS - 145.00 €

Revue : l'Année Politique 2018

VOYAGE AU CENTRE DES LIVRES - 231.60 €

21 livres

L'unanimité des membres du Conseil Municipal adopte le bilan des acquisitions et cessions immobilières effectuées par la commune de LIANCOURT au cours de l'exercice 2019.

VIII - ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTÉ "LES ABORDS DU PARC" DECLASSEMENT DU CHEMIN N° 54 DIT "LES CARREAUX"

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 15 septembre 1995 par laquelle le Conseil Municipal a concédé à OISE HABITAT - OPH des Communes de l'Oise, l'aménagement de la Zone d'Aménagement Concerté "Les Abords du Parc" créée le 2 juillet 1993,

Vu la délibération du 7 juin 2007 par laquelle le Conseil Municipal a confié à OISE HABITAT l'aménagement des terrains situés dans les sous-secteurs ZC/a3 et ZC/a4 de la ZAC destinés à l'édification de logements collectifs,

Considérant que les programmes de construction et de viabilisation des dernières tranches opérationnelles de la ZAC sont terminés,

Considérant que ces logements au nombre de 59 répartis dans les résidences La Pérouse et Condorcet, construites par OISE HABITAT, ont été mis en location respectivement en septembre 2018 et en janvier 2019.

Considérant que des portions du chemin n° 54 dit "Les Carreaux" sont incluses dans les emprises foncières des résidences locatives susmentionnées et ne sont plus, de ce fait, affectées à l'usage direct du public,

Considérant la nécessité de procéder au déclassement des parties concernées du sentier des Carreaux afin de régulariser le statut foncier de celles-ci qui sont vouées à être cédées à OISE HABITAT,

Considérant que l'affectation des terrains compris dans le périmètre de la ZAC, de même que le déclassement du chemin n° 54 dit "Les Carreaux" ont fait l'objet, du 27 mars au 26 avril 1995, d'une enquête publique et ont reçu un avis favorable,

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de :

- constater la désaffectation, de fait, à l'usage du public, du chemin n° 54 dit "Les Carreaux" sur les portions comprises dans les emprises foncières des résidences La Pérouse et Condorcet, désignées sur le plan joint et représentant une surface de 133 m²,
- déclasser du domaine public les parties ainsi désaffectées du chemin n° 54 dit "Les Carreaux" étant précisé que le déclassement sera effectif dès l'intervention de la présente décision du Conseil Municipal,
- consentir la vente de celles-ci à OISE HABITAT, moyennant l'euro symbolique, après l'accomplissement de cette formalité et travaux cadastraux,
- l'autoriser à paraître à l'acte de vente à venir qui sera reçu par Maître Axel ANTY, Notaires associés à LIANCOURT et à signer tous actes, documents et conventions se rapportant au déclassement et à la vente précitée.

Tout recours contentieux relatif à cette décision devra être porté devant le Tribunal Administratif d'AMIENS dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

Monsieur Thierry BALLINER indique qu'il s'agit d'une régularisation après constructions des immeubles d'habitation.

Après en avoir délibéré, l'unanimité des membres du Conseil Municipal émet un avis favorable à ces demandes.

**IX - ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTÉ "LES ABORDS DU PARC"
DERNIERES TRANCHES OPERATIONNELLES DES SOUS-SECTEURS
ZC/a3, ZC/a4 ET ZE/v3 partie - CESSION A LA COMMUNE DES VRD,
ESPACES VERTS ET EQUIPEMENTS COLLECTIFS**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 15 septembre 1995 par laquelle le Conseil Municipal a concédé à OISE HABITAT - OPH des Communes de l'Oise, l'aménagement de la Zone d'Aménagement Concerté "Les Abords du Parc" créée le 2 juillet 1993,

Considérant que les programmes de construction et de viabilisation des dernières tranches opérationnelles de la ZAC sont terminés,

Considérant que l'ensemble des voiries, réseaux divers, espaces et équipements collectifs les desservant sont destinés à être transférés, à titre gratuit, dans le patrimoine de la commune,

Considérant qu'après travaux cadastraux, ces biens sont désignés sur le plan joint, représentant une surface totale de 10 041 m² répartie ainsi :

- 6 834 m² à usage de voiries voués à être incorporés dans le domaine public communal
- 3 207 m² à usage d'espaces verts devant appartenir au domaine privé communal

sont cadastrés, avant division, section AC n° 52, 101, 102, 103 partie, 105 partie, 106 partie, 107 partie, 108 partie, 109 partie, 110 partie, 111, 113 partie, 114 partie, 148 partie, 163 partie, 250 partie et 262 partie,

Considérant que pour le calcul de la contribution à la sécurité immobilière, ceux-ci sont estimés à la somme de 1 500 €,

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal :

- d'accepter la rétrocession
- de l'autoriser à paraître à l'acte de cession gratuite à venir qui sera reçu par Maître Axel ANTY, Notaires associés à LIANCOURT et à signer tous actes, documents et conventions de rapportant à cette cession.

Tout recours contentieux relatif à cette décision devra être porté devant le Tribunal Administratif d'AMIENS dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

Monsieur Thierry BALLINER précise qu'il s'agit là aussi d'une régularisation après constructions des immeubles d'habitation ainsi que d'une classification des voies et terrains dans le domaine communal privé et public.

Après en avoir délibéré, l'unanimité des membres du Conseil Municipal émet un avis favorable à ces propositions.

X - ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTE "LES ABORDS DU PARC" COMPTE FINANCIER 2019

Conformément à la convention d'une durée de 14 ans signée le 24 septembre 2009 relative à l'aménagement de la Z.A.C. "Les Abords du Parc", Monsieur le Maire soumet aux membres du Conseil Municipal, pour approbation, le compte financier 2019 qui a été soumis au vote du Conseil d'Administration de OISE HABITAT le 18 juin 2020.

Après en avoir délibéré, l'unanimité des membres du Conseil Municipal adopte le compte financier 2019.

XI - ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTE "LES ABORDS DU PARC" - BILAN PREVISIONNEL ACTUALISE 2020

Conformément à la convention d'une durée de 14 ans signée le 24 septembre 2009 relative à l'aménagement de la Z.A.C. "Les Abords du Parc", Monsieur le Maire soumet aux membres du Conseil Municipal, pour approbation, le bilan prévisionnel actualisé 2020.

Après en avoir délibéré, l'unanimité des membres du Conseil Municipal adopte le bilan prévisionnel actualisé 2020.

XII - CDC HABITAT - ADOMA - DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNTS

Avec la participation financière de plusieurs partenaires et le soutien de l'Etat, CDC HABITAT - ADOMA a engagé un projet d'envergure consistant en l'amélioration de la performance énergétique de l'ensemble de la résidence du Parc Floral ainsi que la restructuration d'un bâtiment en 81 logements autonomes.

Ce programme d'investissement ambitieux a fait l'objet d'un financement PLAI dont les caractéristiques financières figurent en annexe 1, moyennant deux prêts de la Caisse des Dépôts et Consignations (PLAI et PLAI foncier) pour un montant total de 4 080 989 €.

La garantie d'emprunt est indispensable pour permettre de disposer des prêts réglementés de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Aussi, CDC HABITAT - ADOMA sollicite la commune de LIANCOURT d'apporter une garantie communale, en totalité ou en partie, des prêts de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir en délibérer.

Monsieur le Maire indique que CDC Habitat a pour support une banque et que cette demande a également été présentée à la Communauté de Communes du Liancourtois.

Madame Ophélie VAN ELSUWE signale que la réhabilitation était nécessaire même si le Conseil Municipal et Monsieur Roger MENN n'y étaient pas favorables. Par ailleurs, elle ne comprend pas pourquoi la garantie d'emprunt intervient après les travaux et non pas avant.

Monsieur le Maire indique qu'effectivement cette réhabilitation était nécessaire. Toutefois, il précise que ce foyer est géré par un organisme sous tutelle de l'Etat.

Après en avoir délibéré, l'unanimité des membres du Conseil Municipal refuse d'accorder la garantie d'emprunts pour cette opération.

XIII - LOCAL COMMERCIAL SIS 3 RUE PASTEUR

Monsieur le Maire a reçu le 3 mars 2020 Madame Clarisse ELONGUERT qui était à la recherche d'un local commercial en vue d'exercer une activité de "restauration - brasserie - à consommer sur place et à emporter" à LIANCOURT.

Après visite des lieux, l'intéressée souhaite installer son commerce dans le local sis 3 rue Pasteur, propriété de la commune.

Le loyer annuel en principal de référence 8 400 € sera payable par mois d'avance. Une franchise de loyer pendant une période de trois mois sera accordée à la société de Madame Clarisse ELONGUERT pour réaliser les travaux de rénovation et le réaménagement des locaux. Une progressivité des loyers sera également accordée : six premiers mois d'exploitation un loyer cantonné à 500 € par mois, les six mois suivants un loyer cantonné à 600 € par mois.

Le loyer sera indexé sur l'indice ILC.

D'autre part, un dépôt de garantie de deux mois de loyer, soit 1 400 € payable en deux fois sera exigé :

- un premier versement de 700 € au terme des six premiers mois d'exploitation
- un deuxième versement de 700 € au terme des neuf premiers mois d'exploitation

le dépôt de garantie étant actualisable lors de chaque révision.

Enfin, à titre d'accessoire au loyer du montant de la Taxe Foncière et de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères sauf si la société est assujettie à la redevance spéciale.

L'activité exercée dans ces locaux sera celle de "restauration - brasserie - à consommer sur place et à emporter - débit de boissons à titre accessoire". Madame Clarisse ELONGUERT fera son affaire personnelle d'acquiescer une licence de quatrième catégorie, il en sera de même pour la rénovation et le réaménagement des locaux ainsi que de leur mise en conformité tant sur le plan de l'hygiène que de la sécurité et du respect des normes liées aux personnes à mobilité réduite.

Aussi, Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de mandater le Cabinet BALNY et Associés aux fins de rédiger le bail de 9 ans (3, 6, 9) liant la commune à la société créée par Madame Clarisse ELONGUERT et de l'autoriser à signer ledit bail.

Monsieur Yves NEMBRINI précise que ce restaurant devrait s'intituler "Tous horizons culinaires" qui inclura toutes les cuisines du monde.

Madame Ophélie VAN ELSUWE demande si les travaux sont à la charge du repreneur.

Monsieur le Maire lui répond que tout est indiqué dans le présent rapport. La demande de Madame Clarisse ELONGUERT sera examinée par Oise Sud Initiative le 2 juillet 2020.

Monsieur Loïc ABGRALL indique qu'il y a beaucoup de restaurants à LIANCOURT et demande si ce projet est viable.

Monsieur le Maire rappelle que le commerce est libre et indépendant et que la concurrence est la règle de vase du commerce.

Monsieur Jean MARGET signale qu'il y a une grande diversité alimentaire à LIANCOURT.

Madame Ophélie VAN ELSUWE s'interroge sur les places de stationnement.

Monsieur Jean MARGET indique qu'il faut supprimer toutes les places de stationnement pour faire vivre des brasseries. Les centres-villes deviennent vivants s'ils sont en zone piétonne. Il faudra penser à satelliser le stationnement.

Monsieur Jean-Charles MAILLARD indique qu'il faut encourager ce nouveau commerce qui s'installe à LIANCOURT. A la campagne, il n'y a plus rien. La commune est plutôt bien lotie.

Monsieur le Maire rappelle que le commerce par internet est en constante augmentation et qu'en conséquence les centres-villes se vident. Il espère qu'avec la crise sanitaire actuelle, cela induira des changements dans nos fonctionnements de vie. Il indique que la commune ne peut pas intervenir sur les catégories de commerces qui s'y installent.

Après en avoir délibéré, l'unanimité des membres du Conseil Municipal émet un avis favorable à ces demandes.

XIV - ACCUEILS DE LOISIRS PERISCOLAIRE ET EXTRASCOLAIRE CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT - CONTRATS DE PARTICIPATION COMPLEMENTAIRE

Dans le cadre des accueils de loisirs périscolaire et extrascolaire, Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à signer les nouvelles conventions d'objectifs et de financement ainsi que les contrats de participation complémentaire au fonctionnement de l'accueil de loisirs sans hébergement à intervenir avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Oise pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2023.

Après en avoir délibéré, l'unanimité des membres du Conseil Municipal émet un avis favorable à cette demande.

XV - RESTAURANT SCOLAIRE - TARIFICATION 2020-2021

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de fixer le prix des repas servis au Restaurant Scolaire pour l'année scolaire 2020-2021 comme suit :

- 3.53 € par repas et par enfant, pour les familles domiciliées à LIANCOURT et pour les enfants des agents communaux non domiciliés à LIANCOURT, soit 1.1 % d'augmentation par rapport à l'année scolaire 2019-2020 (3.49 €)
- 6.27 € par repas et par enfant, pour les familles domiciliées à l'extérieur de LIANCOURT soit 1.1 % d'augmentation par rapport à l'année scolaire 2019-2020 (6.20 €)

Conformément à la délibération du 8 juin 2016, les personnes domiciliées à LIANCOURT bénéficient d'un tarif dégressif établi sur la base du quotient familial de la Caisse d'Allocations Familiales soit :

- paiement à 75 % du prix du repas pour les familles dont le quotient familial est compris entre 75 et 100 % de la valeur de ce dernier soit 2.65 € au lieu de 2.62 € lors de l'année scolaire 2019-2020
- paiement à 50 % du prix du repas pour les familles dont le quotient familial est compris entre 50 et 75 % de la valeur de ce dernier soit 1.77 € au lieu de 1.75 € lors de l'année scolaire 2019-2020
- paiement à 25 % du prix du repas pour les familles dont le quotient familial est inférieur à 50 % de la valeur de ce dernier soit 0.88 € au lieu de 0.87 € lors de l'année scolaire 2019-2020

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de fixer comme suit le tarif des repas pris par le personnel communal et les enseignants exerçant leur activité à LIANCOURT :

- 6.18 € par repas soit 1.1 % d'augmentation par rapport à la saison 2019-2020 (6.11 €)

Après en avoir délibéré, l'unanimité des membres du Conseil Municipal émet un avis favorable à ces demandes.

Ont voté pour : MM. Roger MENN - Thierry BALLINER - Mme Laëtitia COQUELLE M. Sébastien RABINEAU - Mme Valérie MENN - M. Yves NEMBRINI - Mme Adeline MESTRE M. Michel BIRCK - Mme Mirjana JAKOVLJEVIC - M. Jean-Charles MAILLARD - Mme Chantal ROMO - MM. Didier DUCHAUSSOY - Jean MARGET - Mme Laurence GEFFROY - Anne THELOT - M. Xavier DARCHE - Mme Isabelle FRILLAY - M. Yannick OUTERLEYS Mmes Christelle DELVAL - Laëtitia ROULET - Dorothée PIERARD - M. Elie GIVELET Mme Cyrille CHEVALLIER - MM. Christophe TETU - Salim BACHIR.

Se sont abstenus : Mmes Michèle PEREZ - Ophélie VAN ELSUWE - M. Loïc ABGRALL.

XVI - ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE - CLASSE DE CHANT

L'école municipale de musique a pour vocation de faire découvrir et d'enseigner la pratique musicale.

Depuis septembre 2016, la municipalité a souhaité concentrer l'activité de l'école municipale de musique autour des seuls cours de formation musicale et instrumentale et ne dispense plus de cours de chant.

Compte-tenu de la baisse constante des dotations d'Etat qui impose aux collectivités territoriales de réduire leurs dépenses publiques, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de supprimer définitivement la classe de chant à compter de la rentrée 2020-2021.

Monsieur Thierry BALLINER tient à souligner que le centre culturel Alexandre Urbain forme un ensemble de très beaux locaux dédiés à la culture.

Madame Ophélie VAN ELSUWE indique qu'une sélection sur les activités est opérée car il n'y a qu'un seul site culturel. S'il y en avait plusieurs, l'offre pourrait être diversifiée.

Monsieur Thierry BALLINER précise que, pour une commune de 7 000 habitants, il existe une salle de spectacles, une école de musique, une école de théâtre, un atelier d'arts plastiques et une école de danse.

Madame Ophélie VAN ELSUWE indique que LIANCOURT est la 16^{ème} commune de l'Oise. Elle est d'une taille importante, l'offre devrait être plus importante.

Après en avoir délibéré, l'unanimité des membres du Conseil Municipal émet un avis favorable à cette proposition.

Ont voté pour : MM. Roger MENN - Thierry BALLINER - Mme Laëtitia COQUELLE M. Sébastien RABINEAU - Mme Valérie MENN - M. Yves NEMBRINI - Mme Adeline MESTRE M. Michel BIRCK - Mme Mirjana JAKOVLJEVIC - M. Jean-Charles MAILLARD - Mme Chantal ROMO - MM. Didier DUCHAUSSOY - Jean MARGET - Mme Laurence GEFFROY - Anne THELOT - M. Xavier DARCHE - Mme Isabelle FRILLAY - M. Yannick OUTERLEYS Mmes Christelle DELVAL - Laëtitia ROULET - Dorothée PIERARD - M. Elie GIVELET Mme Cyrille CHEVALLIER - MM. Christophe TETU - Salim BACHIR.

Se sont abstenus : Mmes Michèle PEREZ - Ophélie VAN ELSUWE - M. Loïc ABGRALL.

XVII - ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE - TARIFICATION 2020-2021

Pour la saison 2020-2021, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'actualiser les droits d'inscription trimestriels de l'Ecole Municipale de Musique comme suit (augmentation de 1.1 %) et d'appliquer un coefficient multiplicateur de 1.6 pour les personnes non domiciliées à LIANCOURT :

Atelier	Personnes domiciliées à LIANCOURT		Personnes non domiciliées à LIANCOURT	
	2019-2020	2020-2021	2019-2020	2020-2021
Cours de formation musicale	44.95 €	45.44 €	71.92 €	72.70 €
Cours de formation instrumentale 1^{er} cycle (30 minutes)	51.43 €	52.00 €	82.29 €	83.20 €
Cours de formation instrumentale 2^{ème} cycle (45 minutes)	77.15 €	78.00 €	123.44 €	124.80 €
Location d'instrument	49.52 €	50.06 €	79.23 €	80.10 €
Eveil musical	44.95 €	45.44 €	71.92 €	72.70 €

La formation instrumentale sera obligatoirement accompagnée de la formation musicale pour les élèves des écoles primaires et les collégiens.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'appliquer le tarif "personnes domiciliées à LIANCOURT" aux membres de la batterie-fanfare "La Musicale de MONCHY-LAIGNEVILLE" fréquentant les activités de l'école municipale de musique ainsi qu'aux agents communaux, leurs conjoints et leurs enfants non domiciliés à LIANCOURT.

Conformément à la délibération du 8 juin 2016, les personnes domiciliées à LIANCOURT bénéficient d'un tarif dégressif établi sur la base du quotient familial de la Caisse d'Allocations Familiales soit :

- paiement à 75 % du tarif pour les familles dont le quotient familial est compris entre 75 et 100 % de la valeur de ce dernier
- paiement à 50 % du tarif pour les familles dont le quotient familial est compris entre 50 et 75 % de la valeur de ce dernier
- paiement à 25 % du tarif pour les familles dont le quotient familial est inférieur à 50 % de la valeur de ce dernier

Après en avoir délibéré, l'unanimité des membres du Conseil Municipal émet un avis favorable à ces propositions.

XVIII - ATELIER MUNICIPAL D'ARTS PLASTIQUES - TARIFICATION 2020-2021

Pour la saison 2020-2021, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'actualiser les droits d'inscription trimestriels de l'Atelier Municipal d'Arts Plastiques comme suit :

- 45.44 € la prestation trimestrielle sur la base d'un cours par semaine pour les familles domiciliées à LIANCOURT et pour les enfants des agents communaux non domiciliés à LIANCOURT, soit 1.1 % d'augmentation par rapport à la saison 2019-2020 (44.95 €)
- 72.70 € la prestation trimestrielle sur la base d'un cours par semaine pour les familles non domiciliées à LIANCOURT, soit le tarif liancourtois auquel est appliqué un coefficient multiplicateur de 1.6 (71.92 €)

Conformément à la délibération du 8 juin 2016, les personnes domiciliées à LIANCOURT bénéficient d'un tarif dégressif établi sur la base du quotient familial de la Caisse d'Allocations Familiales soit :

- paiement à 75 % du tarif pour les familles dont le quotient familial est compris entre 75 et 100 % de la valeur de ce dernier
- paiement à 50 % du tarif pour les familles dont le quotient familial est compris entre 50 et 75 % de la valeur de ce dernier
- paiement à 25 % du tarif pour les familles dont le quotient familial est inférieur à 50 % de la valeur de ce dernier

Après en avoir délibéré, l'unanimité des membres du Conseil Municipal émet un avis favorable à ces propositions.

XIX - ATELIER MUNICIPAL D'EXPRESSION ORALE ET THEATRALE TARIFICATION 2020-2021

Pour la saison 2020-2021, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'actualiser les droits d'inscription trimestriels de l'Atelier Municipal d'Expression Orale et Théâtrale comme suit :

- 45.44 € la prestation trimestrielle sur la base d'un cours par semaine pour les familles domiciliées à LIANCOURT et pour les enfants des agents communaux non domiciliés à LIANCOURT, soit 1.1 % d'augmentation par rapport à la saison 2019-2020 (44.95 €)
- 72.70 € la prestation trimestrielle sur la base d'un cours par semaine pour les familles non domiciliées à LIANCOURT, soit le tarif liancourtois auquel est appliqué un coefficient multiplicateur de 1.6 (71.92 €)

Conformément à la délibération du 8 juin 2016, les personnes domiciliées à LIANCOURT bénéficient d'un tarif dégressif établi sur la base du quotient familial de la Caisse d'Allocations Familiales soit :

- paiement à 75 % du tarif pour les familles dont le quotient familial est compris entre 75 et 100 % de la valeur de ce dernier
- paiement à 50 % du tarif pour les familles dont le quotient familial est compris entre 50 et 75 % de la valeur de ce dernier
- paiement à 25 % du tarif pour les familles dont le quotient familial est inférieur à 50 % de la valeur de ce dernier

Après en avoir délibéré, l'unanimité des membres du Conseil Municipal émet un avis favorable à ces propositions.

XX - ECOLE MUNICIPALE DE DANSE - TARIFICATION 2020-2021

Pour la saison 2020-2021, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'actualiser les droits d'inscription trimestriels de l'Ecole Municipale de Danse comme suit :

- 45.44 € la prestation trimestrielle sur la base d'un cours par semaine pour les familles domiciliées à LIANCOURT et pour les enfants des agents communaux non domiciliés à LIANCOURT, soit 1.1 % d'augmentation par rapport à la saison 2019-2020 (44.95 €)
- 72.70 € la prestation trimestrielle sur la base d'un cours par semaine pour les familles non domiciliées à LIANCOURT, soit le tarif liancourtois auquel est appliqué un coefficient multiplicateur de 1.6 (71.92 €)

Conformément à la délibération du 8 juin 2016, les personnes domiciliées à LIANCOURT bénéficient d'un tarif dégressif établi sur la base du quotient familial de la Caisse d'Allocations Familiales soit :

- paiement à 75 % du tarif pour les familles dont le quotient familial est compris entre 75 et 100 % de la valeur de ce dernier
- paiement à 50 % du tarif pour les familles dont le quotient familial est compris entre 50 et 75 % de la valeur de ce dernier
- paiement à 25 % du tarif pour les familles dont le quotient familial est inférieur à 50 % de la valeur de ce dernier

Après en avoir délibéré, l'unanimité des membres du Conseil Municipal émet un avis favorable à ces propositions.

XXI - PERSONNEL COMMUNAL - CREATION DE POSTES

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'ajouter au tableau des effectifs :

- un poste d'attaché territorial principal
- un poste d'attaché territorial

Après en avoir délibéré, l'unanimité des membres du Conseil Municipal émet un avis favorable à cette proposition.

XXII - PERSONNEL COMMUNAL - TRAVAIL A TEMPS PARTIEL

Par lettre du 20 janvier 2020, Madame VAILLANT Corinne, Adjoint Administratif Territorial de 1^{ère} classe, sollicite la reconduction de la réduction de son temps de travail à 90 % pour une durée d'un an, soit du 1^{er} février 2020 au 31 janvier 2021.

Par lettre du 22 mai 2020, Madame DELABY Mathilde, Auxiliaire de Puériculture, sollicite la reconduction de la réduction de son temps de travail à 60 % pour une durée de six mois, soit du 5 juillet 2020 au 4 janvier 2021.

Après en avoir délibéré, l'unanimité des membres du Conseil Municipal émet un avis favorable à ces demandes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h50.

Le présent procès-verbal a été affiché le 3 juillet 2020.